FESTIVAL DES JARDINS METISSES 2024

CAHIER DES CHARGES

Appel à candidatures

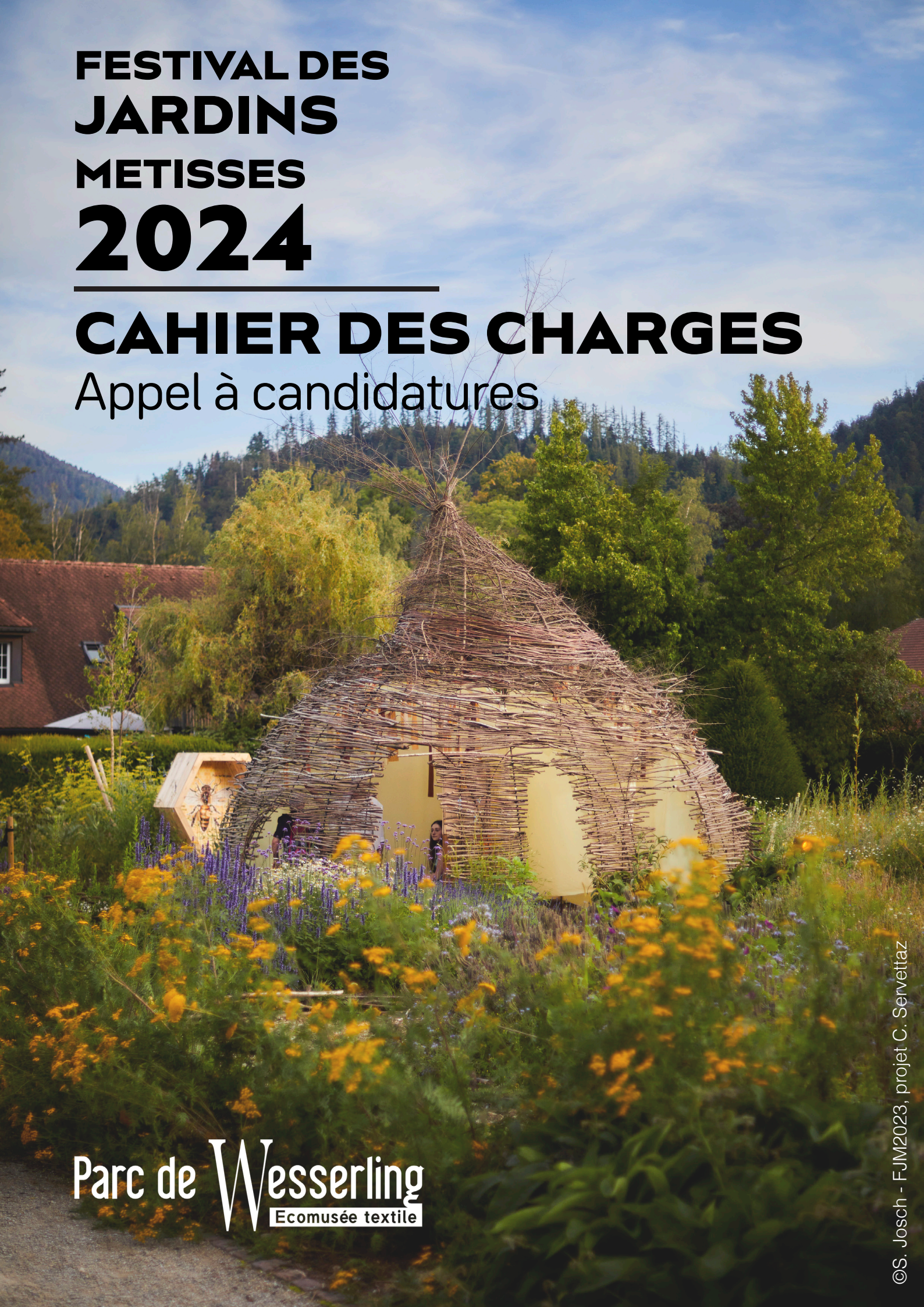

Parc de Wesserling
Ecomusée textile

©S. Josch - FJM2023, projet C. Servettaz

Introduction

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des **Monuments Historiques** et labellisé «**Jardin remarquable**» depuis 2005, le Parc de Wesserling est le témoin de l'extraordinaire aventure textile d'une vallée des Hautes-Vosges, celle de la rivière Thur.

Ancienne « **Manufacture Royale d'impression sur étoffes** », son incroyable densité de bâtiments préservés, liés à l'industrie textile, en fait un lieu unique en France. Dès la naissance du site et la construction du château, des jardins sont aménagés. D'abord jardins d'ornement, témoins des modes d'aménagement des différents siècles et créés pour le plaisir des grands patrons, ils deviendront petit à petit jardins vivriers à disposition des ouvriers puis seront abandonnés avant d'être progressivement réhabilités.

Chaque année depuis 20 ans, des **concepteurs**, **artistes plasticiens** et **paysagistes** donnent vie aux jardins en réalisant des créations éphémères qui surprennent, interrogent et séduisent les visiteurs estivaux.

Ces cinq dernières années, photographes professionnels et amateurs ont ouvert notre regard sur le monde grâce à leurs clichés chargés d'émotions.
Nous souhaitons pour cette nouvelle saison, proposer un triple regard sur le site à travers :

- une **exposition photographique** de printemps,
- des **installations plastiques** en place dès l'ouverture du site début mai,
- et la perpétuation de notre **Festival des Jardins Métissés** pour la période estivale.

Cette année encore, une nouvelle thématique vous est proposée. Elle s'attache une fois de plus à mettre en lumière les valeurs du site, entre respect du passé et innovation, mise à l'honneur de notre **patrimoine** et offre de **jeux interactifs** pour nos visiteurs, créations artistiques nouvelles et développement durable.

Que vous soyez **paysagiste**, **artiste plasticien** ou **photographe**, laissez-vous inspirer par les innombrables **Fables de Jean de La Fontaine** qui mettent en lumière notre environnement proche, invitez nos visiteurs à vivre une aventure dans la peau de **ces animaux malicieux**, transportez-nous au coeur de leurs lieux de vie diversifiés. Maintenant, c'est à vous de **jouer** !

SOMMAIRE

THÉMATIQUE ANNUELLE 2024 « LES FABLES DE LA FONTAINE » p.4

1- Quelques mots sur la thématique p.5
2- La déclinaison de la thématique annuelle en différentes gatégories p.8

CATEGORIE : PHOTOGRAPHIES p.10

1- Thématique de l'appel à photographies : déclinaison du thème des Fables de La Fontaine p.11
2- Calendrier de la manifestation p.12
3- Conditions de participation p.12
4- Mise en place dans les jardins p.13
5- Communication p.15
6- Formulaire de candidature p.16

CATEGORIE : INSTALLATIONS PLASTIQUES p.17

1- Thématique de l'appel à candidature : déclinaison du thème des Fables de La Fontaine p.18
2- Calendrier de la manifestation p.18
3- Conditions de participation p.19
4- Conditions pratiques de réalisation p.21
5- Communication p.24
6- Formulaire de candidature p.25

CATEGORIE : PROJETS PAYSAGERS p.26

1- Généralités sur le Festival des Jardins Métissés p.27
2- Conditions de participation p.28
3- Conditions pratiques de réalisation p.32
4- Communication p.36
5- Formulaire de candidature p.38

ANNEXES p.39

FICHE CONTACT p.57

THÉMATIQUE ANNUELLE 2024 :
« LES FABLES DE LA FONTAINE »

Illustration de Gustave Doré

1- Quelques mots sur la thématique

1– Comme un **parfum d'enfance** devant le **tableau noir**...

Les **Fables de Jean de La Fontaine** sont connues de tous. Il suffit de les évoquer pour que chacun se mette à réciter très naturellement quelques vers de « La cigale et la fourmi » ou « Le corbeau et le renard ». Spontanément, chacun peut citer près d'une dizaine de titres de Fables parmi les près de 240 histoires qu'a rédigées La Fontaine !
Elles évoquent **l'école** bien sûr, le **tableau noir**, les récitations, l'angoisse parfois de ne pas réussir à se souvenir de toutes les phrases. Mais elles font aussi naître en nous des **souvenirs d'enfance**, comme un petit bonbon dont on aurait oublié la couleur et le goût mais qui soudain fond à nouveau sous notre langue et nous apporte quelques minutes de joie hors du temps.
Pour les plus jeunes, les Fables les transportent dans cette école d'avant, celle des **encriers** et des plumes tellement difficiles à dompter pour écrire proprement en pleins et déliés, celle des **pupitres** en bois patiné, des **cartables** en cuir usé.
C'est là toute la force de ces petites histoires : faire naître un monde immense dans notre imaginaire à partir de phrases toutes simples.
Et qui dit imaginaire, dit **jeux** ! Les animaux des Fables sont tellement anthropomorphisés par la plume de l'auteur qu'il ne viendrait à l'idée de personne de mettre en doute que le loup puisse porter un chapeau, que la cigale soit une virtuose de la guitare ou que la cigogne dîne dans une belle vaisselle d'argent !
D'adultes, nous redevenons enfants, prêts à jouer, à nous identifier à ces personnages dont les aventures, souvent cuisantes, ne sont qu'une manière accélérée de découvrir certaines difficultés de la vie. Le jeu est mime, apprentissage, acquisition de compétences, capacité à résoudre des problèmes... Les Fables de La Fontaine sont là pour nous rappeler qu'en nous tous sommeille un enfant dont **la créativité et l'imagination** ne cherchent qu'à s'exprimer !

Illustrations de L-M Boutet de Monvel

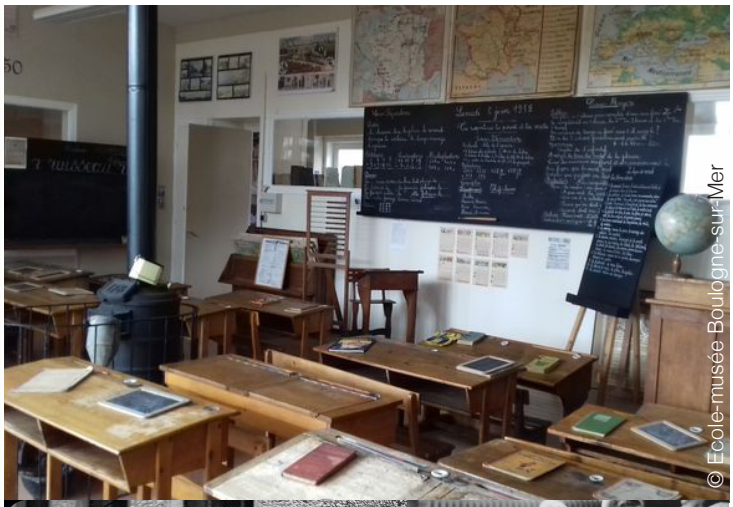

© Ecole-musée Boulogne-sur-Mer

©Doisneau

2- Une plongée au coeur de notre **environnement naturel**

Les Fables de Jean de La Fontaine sont toujours bâties sur une opposition, un contraste fort entre deux personnages, **deux univers différents**.
C'est de la dualité que naît **l'atmosphère** particulière de la Fable. Les héros animaux sont des représentants d'**espèces connues** de tous qui pour la plupart peuplent **notre environnement proche**: crapaud, hirondelle, scarabée bousier, renard, corbeau, fourmi... Par ses caractéristiques propres, chaque personnage draine dans son sillage tout un univers, un imaginaire.
La Fontaine opère **un éloge de notre nature ordinaire** par le biais de l'évocation. Dans ses textes, jamais de descriptions. L'auteur ne détaille pas la couleur, la lumière, les sons, les odeurs et pourtant chaque fable nous transporte dans un lieu précis dont toutes les caractéristiques nous apparaissent de manière évidente. C'est là le génie de l'auteur qui, de quelques mots bien choisis, nous permet d'imaginer un univers entier par le biais d'une construction mentale propre à chaque lecteur.
Il suffit d'évoquer « La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf » pour que vous pensiez à une mare, située près d'un pré de pâture ceinturé d'une petite clôture. Et si je vous dis « Les frelons et les mouches à miel », immanquablement une couleur jaune doré envahit votre pensée, des formes hexagonales d'alvéoles se dessinent et pourquoi pas un creux vrombissant au coeur d'un vieil arbre penché.
Mais si les Fables mettent en scène des animaux, elles sont aussi **une véritable plongée dans les métiers d'alors**, dans les paysages de l'époque dont certains ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Le vocabulaire employé par La Fontaine nous fait voyager dans les différentes contrées et leurs langues propres, dans **les terroirs contrastés de notre beau pays**. Il nous invite à découvrir les particularités d'activités traditionnelles fortes comme la chasse classique, la vénerie ou encore de travaux d'époque comme les foins ou la conduite des attelages.
Chaque fable est une surprise au dénouement inattendu. On ne sait jamais quelles personnalités vont prendre les héros animaux, le **dépaysement** pour le lecteur est complet de page en page mais reste ancré dans **notre environnement naturel ordinaire** dont la beauté éclate à chaque phrase.

© pvproductions

© chandlervid85

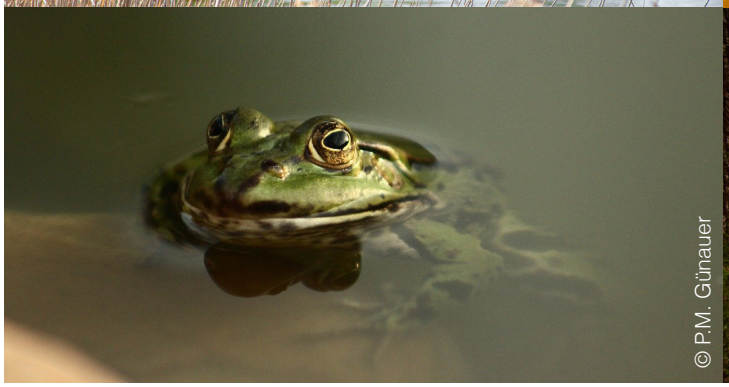
© P.M. Günauer

© S. Lachmann

3- Les Fables, comme un **jeu géant** aux **règles multiples**

Ode aux règnes animal et végétal, les Fables de La Fontaine dans leur ensemble sont **un labyrinthe**, **un réseau interconnecté d'histoires**.
Par la construction particulière de son récit, l'auteur nous trompe en nous faisant penser que chaque fable est indépendante l'une de l'autre, que la couleur d'un personnage se détermine par l'aventure qu'il vit à l'instant donné dans l'histoire en question. Mais en réalité, les héros animaux reviennent et vivent des péripéties différentes, prennent des personnalités autres.
Le renard qui a berné le corbeau et pu déguster son beau fromage n'atteint pas son objectif quand il tente de convaincre un vieux coq de descendre de son arbre afin d'en faire son repas. Vainqueur et rusé un jour, il trouvera plus rusé que lui par après et prendra lui-même une bonne leçon.
Si le lecteur est joueur, au lieu de parcourir les fables dans l'ordre proposé par La Fontaine, il peut choisir de **suivre un animal** à travers les livres et rencontrera avec lui de nombreux autres animaux qui eux-mêmes apparaissent à plusieurs moments en interaction avec d'autres protagonistes. **Les ramifications sont multiples** et les Fables apparaissent alors réellement comme un tissu d'histoires fortement liées entre elles.
La construction des récits en dualité est également extrêmement intéressante. Elle permet, dans la création, d'opposer deux mondes, deux environnements, deux saisons, deux discours différents et ainsi de **transmettre un message fort et actuel**.
J'en prends pour exemple quelques unes des Fables les plus connues :
- Le rat des villes et le rat des champs : urbanisation/construction versus agriculture/plantations
- La cigale et la fourmi : été/vivre dans l'instant versus hiver/programmation permanente
- Le loup et l'agneau (ou Le loup, la chèvre et le chevreau) : sauvagerie/nature versus élevage/culture
- Le loup et le chien : nature/liberté/frugalité versus domesticité/attache/surabondance
....
Les exemples sont pléthore et chaque Fable peut être passée au crible de lecture de la dualité faisant germer d'intéressants discours et de potentiels messages pédagogiques.

2- La déclinaison de la thématique annuelle en catégories

La thématique annuelle s'exprimera à travers 3 catégories d'installations.

1- L'exposition photographique avec

- **l'école et les jeux d'enfants** autour du monde
- la beauté des **espèces animales et végétales** de nos contrées et le **contraste des saisons**
- **l'artisanat et les métiers traditionnels** en lien avec les matières nobles (cuir, bois...).

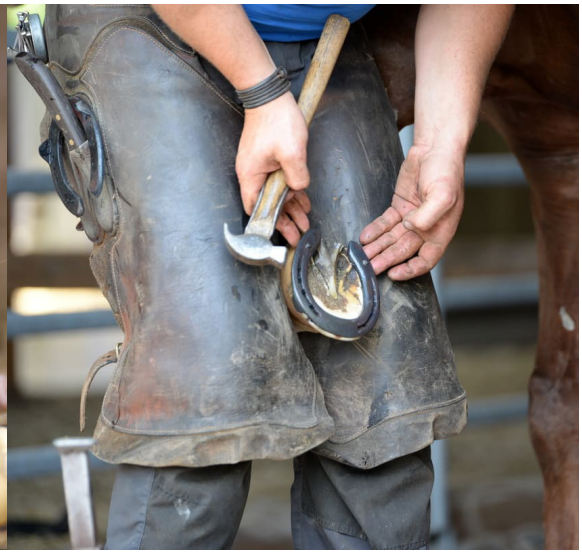

2- Les installations plastiques

Pour occuper les espaces interstitiels, les perspectives majeures, les petits lieux uniques blottis au coeur des jardins, un appel à candidature est ouvert à tous les artistes qui souhaitent nous faire voyager à travers leurs œuvres plastiques.
L'œuvre doit être originale, jouer sur le contraste entre les personnages d'une Fable ou nous surprendre par son esthétisme ou sa dimension.
Elle peut être un élément d'une Fable peu connue, un personnage fait de matériaux inattendus, une porte vers le paysage environnant, une série d'illustrations mises en scène…
A vous de nous faire **voyager** à la découverte des **Fables de La Fontaine** !

3- Les **projets paysagers**

Chaque jardin offre une **déambulation** dans un aménagement dont les caractéristiques (végétaux, revêtements de sols, éléments décoratifs, constructions…) transportent les visiteurs dans une atmosphère unique, celle **d'une ou plusieurs fables**. Le travail du **contraste des atmosphères** et **la dualité des personnalités** des héros animaux doit apparaître dans le choix des matériaux et de la palette végétale.
Le visiteur doit être surpris et séduit. Il doit pouvoir s'arrêter pour se reposer mais aussi jouer, se cultiver, s'amuser.
Chaque élément est important : le parcours invitant à la promenade et laissant le temps de s'immerger dans l'ambiance de chaque fable, les éléments construits qui doivent être surprenants et uniques et l'ensemble des végétaux et matériaux qui renforcent la spécificité de chaque jardin.

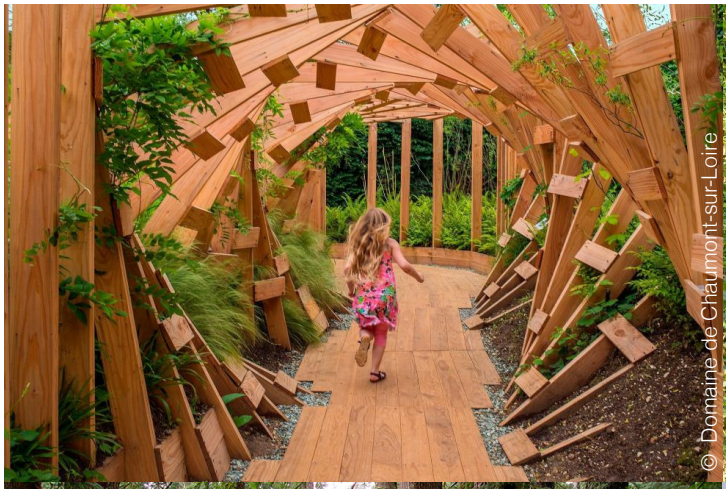
© Domaine de Chaumont-sur-Loire

© E. Sandler

© T. Fitzherbert

© vanessasblickwinkel

CATEGORIE PHOTOGRAPHIES

1-Thématique de l'appel à photographies : déclinaison du thème des Fables de La Fontaine

Les **Fables de La Fontaine** sont de merveilleuses petites histoires aux clés de lecture multiples.
Elles évoquent immanquablement les **récitations devant la classe entière**, ces vers que l'on doit apprendre par coeur afin de pouvoir les restituer lorsque le maître nous interroge.
Qui dit enfance et école, dit aussi **jeux dans la cour de récréation** et dans les rues ou les sentiers une fois sortis de l'école. Ce qui nous relie tous en tant qu'êtres humains quel que soit le lieu de la planète où l'on grandit c'est cette occupation première que nous avons tous eue.
Mais les Fables sont aussi **une ode à la beauté magique des espaces** qui nous entourent, de leurs contrastes, de leurs mouvements à travers le temps. Les espèces qui les habitent, même les plus petites, fourmi, scarabée bousier (...) sont mises à l'honneur. Les paysages apparaissent nimbés de la brume matinale ou s'embrasant sous les feux du soleil couchant.
Et si la nature fait naître les paysages, ils sont aussi le fruit de **métiers traditionnels, artisanaux**, perpétués depuis des siècles par des travailleurs passionnés.
Pour illustrer pleinement cette thématique des Fables de La Fontaine qui ouvre de multiples portes vers l'imaginaire, l'appel à candidature est lancé pour des photographies concernant trois sujets principaux :

- **l'école et les jeux d'enfants** autour du monde : nous sommes habitués à nos salles de classe suréquipées et à nos marelles dans les cours d'école mais la manière d'apprendre, d'étudier et les jeux sont variés à travers la planète. A vous de nous faire voyager à la découverte des enfants du monde !
- la beauté des **espèces animales et végétales** de nos contrées et le **contraste des saisons** : il suffit d'un rayon de soleil, d'une goutte de rosée ou parfois juste du silence matinal pour qu'une simple fourmi, une toute petite abeille deviennent objets de contemplation. L'intérêt ne réside ni dans la rareté, ni dans la flamboyance mais dans le caractère unique d'une rencontre entre l'homme et son environnement.
- les **métiers traditionnels** : les gestes ancestraux toujours pratiqués de nos jours par des artisans passionnés sont d'une beauté exceptionnelle par la rigueur de leur pratique.

2 - Calendrier de la manifestation

20 DECEMBRE 2023 date limite du dépôt du formulaire de candidature et des photographies

11 JANVIER 2024 jury de sélection des photographies

1ER MAI AU 6 OCTOBRE 2024 période d'exposition des œuvres retenues

1ER JUIN 2024 inauguration des nouvelles expositions 2024 en présence des photographes

3 - Conditions de participation

Contenu du dossier de **candidature et budgets**

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes professionnels et amateurs.
L'exposition comprendra **entre 45 et 50 photographies en tout**, regroupées sous forme de séries.
Les candidats adresseront au Parc de Wesserling au plus tard le **20 décembre 2023** avant minuit leur dossier de candidature.
Ce dossier, rédigé et adressé sous format numérique en un envoi unique par e-mail à l'adresse **jardins@parc-wesserling.fr** doit comprendre :

- une présentation synthétique du photographe (150 mots maximum)
- une proposition de **5 photographies au maximum**. Il n'y a pas de minimum requis.
  Les photographies proposées doivent se différencier les unes des autres et ne pas toutes représenter la même chose.
  Envoyées sous format numérique en jpeg et en couleurs, les photographies devront avoir une résolution avoisinant les 4000px par 6000px pour 300 dpi (les résolutions plus basses peuvent être proposées à la candidature mais seront vérifiées par l'imprimeur avant proposition aux membres du jury).
  Les photographies peuvent être en portrait ou paysage.
  Aucun logo, filigrane ou signature, ne devra apparaître sur les clichés.
  Chaque photographie devra être nommée de la façon suivante : « nom artiste_nom photo_année»
- le formulaire de candidature dûment complété et signé avec pour chaque photographie proposée les informations minimales indiquées sur le formulaire (cf. p. 16 du cahier des charges)

Chaque photographe sélectionné se verra offrir **une place pour un stage commun de photographie** réalisé sur place au Parc de Wesserling par des formateurs photographes professionnels d'Oskar formation photo à une date fixée à l'avance en concertation avec chaque participant à l'exposition. 4 heures de formation, chacun avec son appareil photo personnel pour échanger autour de la pratique de la photographie, découvrir de nouvelles manières de pratiquer et pourquoi pas acquérir de nouvelles compétences.
En conséquence, aucune autre rémunération n'est prévue.

Sélection par un **jury**

Un jury composé de membres de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling (AGAPTW), des différents partenaires actifs sur le site (Association des Jardins de Wesserling, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, Collectif des Possibles...) et de photographes professionnels se réunira **le 11 janvier 2024.**

Clause : le Parc accueillant un public familial, aucune photographie à caractère vulgaire, violent ou sexuel pouvant heurter la sensibilité, que ce soit implicite ou explicite, ne sera acceptée.

L'originalité des clichés proposés, leur qualité, leur cohérence avec le thème ainsi que leur pertinence constitueront les principaux critères de sélection.

A l'issue du jury, l'ensemble des candidats sera prévenu du résultat par courrier électronique.

Propriété **intellectuelle**

Les photographies seront exposées avec l'accord des photographes sans paiement.

Les frais d'impression des photographies et les coûts engendrés par la conception des supports seront à la charge de l'AGAPTW.

Aucune modification ne sera apportée par l'AGAPTW aux photographies transmises sans l'accord préalable du ou des auteur(s). Les photographies mises en place dans le Parc resteront la propriété intellectuelle des artistes.

Chaque œuvre sera accompagnée d'un titre, du nom du photographe, du lieu de la prise de vue, de la date du cliché et d'un court descriptif. Aucune photographie ne pourra être reprise par l'AGAPTW à des fins commerciales, toutefois les photographes acceptent en participant qu'elles soient utilisées par l'Association à des fins d'information et de promotion de l'exposition photographique avec mention impérative du crédit photographique (en respect de l'article L 121-1 du code de la Propriété Intellectuelle).

Aucune adaptation des œuvres pour une nouvelle utilisation ne pourra être faite sans l'accord préalable du ou des auteur(s).

4 - Mise en place dans les jardins

Méthode **d'impression**

Ancien site industriel textile, le Parc de Wesserling met en avant son histoire en liant les manifestations actuelles à l'esprit des lieux.

Dans cette optique, les photographies seront **imprimées sur textile** par une entreprise partenaire implantée sur le site. La matière choisie est le velours synthétique, celui-ci permettant un rendu inégalé des couleurs et donnant aux images une véritable profondeur. Les photographies verront leurs couleurs évoluer avec les conditions extérieures (UV, pluie) et s'intégreront alors parfaitement dans l'aspect changeant et vivant des jardins où fleurs de printemps, fruits d'été et feuillages d'automne vont se succéder progressivement.

Chaque photographie sera implantée de manière réfléchie sur le site en accord avec son environnement.

Pour l'instant, **2 formats** sont prévus : **1,00 x 1,40 m et 2,00 x 1,40 m** mais selon les nouvelles structures en place ou les photographies sélectionnées, d'autres formats pourront être envisagés.

Localisation des photographies dans les jardins

Pour l'exposition 2024, 45 à 50 clichés seront sélectionnés. Les lieux d'exposition seront concentrés pour créer un effet d'ensemble et **des « séries »**. Les photographies seront implantées de manière à s'accorder avec les projets de jardins estivaux et occuperont dans la mesure du possible des espaces ombragés afin de conserver leurs couleurs éclatantes le plus longtemps possible.
Trois localisations sont prévues pour les photographies de l'exposition 2024 :

- au niveau du parc à l'anglaise, sous les arbres,
- autour du sentier pieds-nus sur la terrasse des tilleuls,
- sur les terrasses méditerranéennes en dialogue avec les végétaux majestueux (séquoia et houx) qui occupent l'espace.

En fonction des photographies sélectionnées, d'autres espaces d'exposition pourront être décidés.

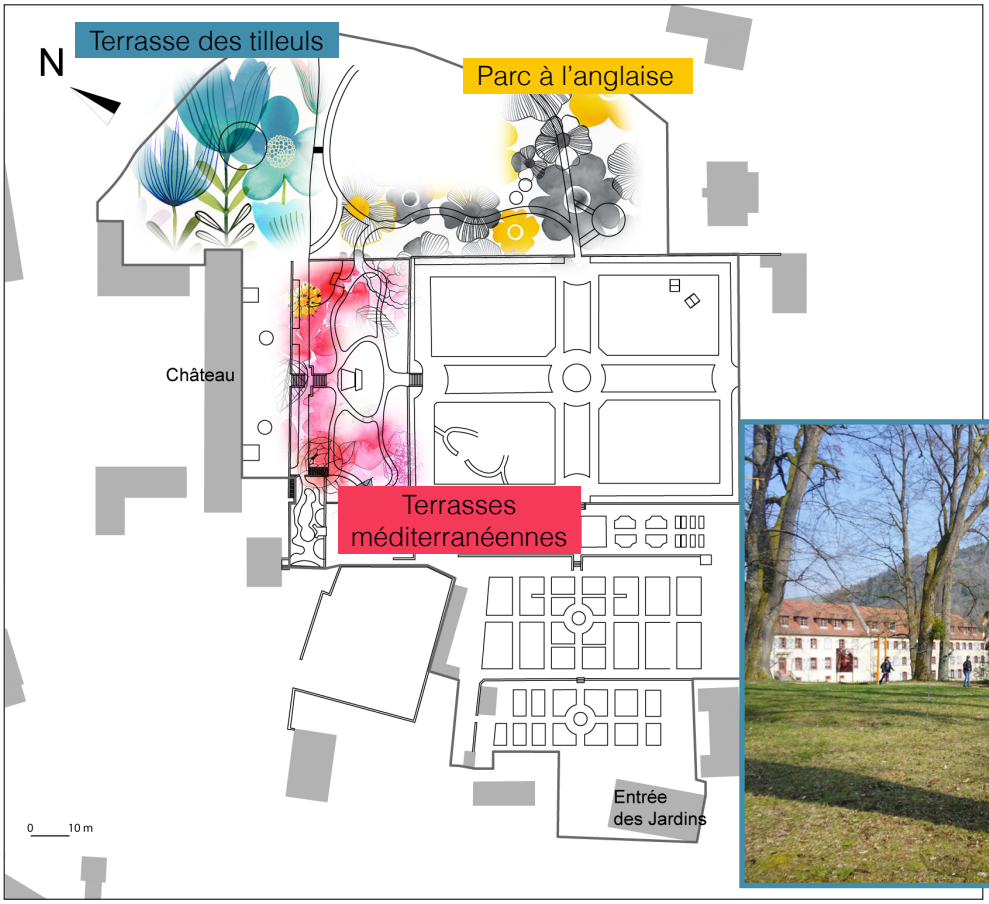

Les différents espaces proposés
(illustrés par des clichés de 2019)

Mise en place des **cartels** et des **séries** éventuelles

Depuis le début des expositions photographiques, les clichés ont toujours été regroupés par thématiques, créant des ambiances particulières en lien avec l'esprit des lieux.
En 2023, le choix a été fait de regrouper les photographies sous forme de **« séries »**. Par exemple, la série intitulée « De l'aube au crépuscule » regroupait 5 clichés de 3 auteurs différents mais qui rassemblés créaient une ambiance particulière de rencontre de la faune et de la flore dans la poésie d'un éclairage matinal ou vespéral.
Chaque photo est accompagnée de **son cartel explicatif** et chaque série de **son cartel de présentation.**
L'exposition 2024 reprendra cette manière d'exposer en associant les clichés par série thématique plongeant les visiteurs dans des ambiances variées tout au long du parcours.

5 - Communication

Généralités

L'exposition photographique à ciel ouvert est un événement en plein essor. Le Parc propose cette saison printanière de découverte artistique depuis seulement cinq années (contre près de 20 ans de Festival des Jardins estival).
Le Parc de Wesserling communique à travers différents supports média : site web, newsletter, réseaux sociaux, signalétique, affichage, dépliant, flyer, vidéo, article de presse, insertion publicitaire, spot radio... mais aussi via des événements et notamment des salons.
Si vous possédez une présence sur le web en lien avec votre activité de photographe professionnel ou amateur, nous n'hésiterons pas à ajouter, si vous le souhaitez, vos coordonnées de présence en ligne indiquées dans le formulaire de candidature afin de permettre aux personnes intéressées d'avoir un plus grand aperçu de votre travail.
L'ouverture de l'exposition sera l'occasion de participer à une conférence de presse ainsi qu'à une inauguration animée et ouverte à de nombreux invités.

Le contenu des **cartels**

Chaque photographie est accompagnée de son cartel indiquant le titre de la photo souhaité par le photographe, le nom de l'auteur, une courte description si voulu par le photographe, puis les données techniques de la prise de vue (lieu, date, réglages de l'appareil).

« Pass **photographes** »

Chaque photographe se verra remettre un **abonnement annuel** lui permettant de venir dans les jardins gratuitement aux horaires d'ouverture du Parc et ceci pendant toute la durée de la manifestation, du 1er mai au 6 octobre 2024.

6 - Formulaire de candidature

Données **photographe**

Nom _____
Prénom _____
Pseudonyme _____
Adresse postale _____
Adresse mail _____
Téléphone _____
Site internet (ou page Facebook, compte Twitter, compte Instagram...)

_____

Le photographe s'engage à participer à l'appel à photographies de la saison 2024 lancé par l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, et déclare expressément avoir pris connaissance du règlement de l'appel à photographie et de ses différentes clauses (*) et l'accepter dans toutes ses conditions.

Le _____
A _____

Signature

Informations photographies

Nom du fichier	Lieu du cliché	Titre souhaité pour le cliché	Petite description (100 mots maximum)

(*) • Les photographies proposées sont personnelles et ne proviennent pas d'une tierce personne.
• L'identité du photographe (Nom, Prénom, Pseudonyme), localités de résidence et de production peuvent être diffusées en toute occasion et en tout support en lien avec l'exposition photographique (en respect de l'article L121-1 du code de la Propriété Intellectuelle). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'AGAPTW.
• Le photographe consent, dans le cas où ses photographies sont sélectionnées à ce que l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling utilise, publie ou diffuse, sans rémunération complémentaire et sans restriction de délai, les clichés proposés, et ce sur tout support de communication, avec mention impérative du crédit photographique, dans un but de valorisation des œuvres et d'information. L'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling s'engage à ne pas utiliser les clichés des artistes à des fins commerciales. Enfin, les photographies de la manifestation réalisées par l'organisateur, une fois les œuvres exposées, pourront être utilisées, libres de droit, à des fins de promotion du site.

CATEGORIE
INSTALLATIONS PLASTIQUES

©M. Cabusa

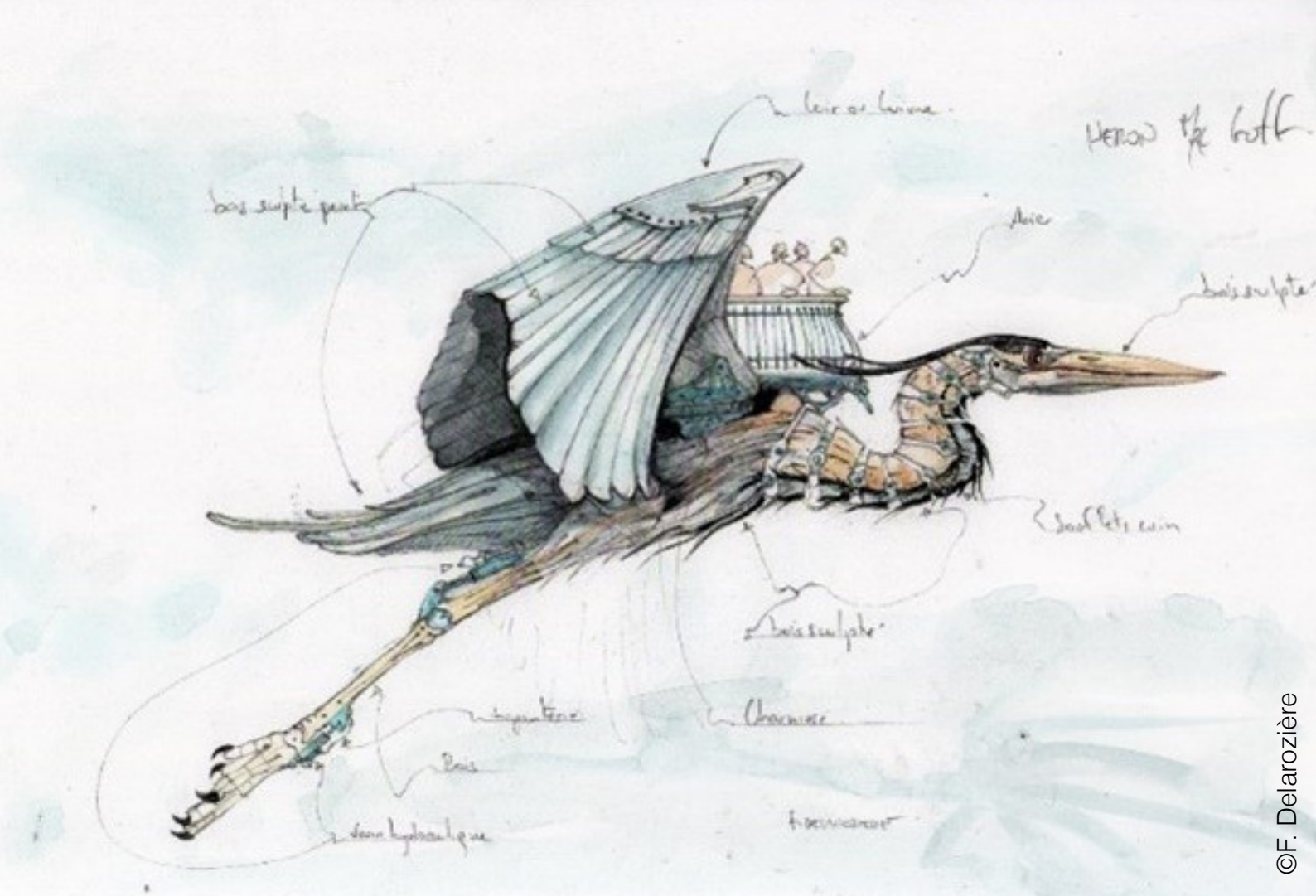

©F. Delarozière

1 - Thématique de l'appel à candidatures : déclinaison du thème des Fables de la Fontaine

Dans les Fables de La Fontaine, les descriptions sont tellement sommaires que nous sommes libres d'imaginer les protagonistes habiter le XVIIème siècle aussi bien que notre monde actuel. **L'anthropomorphisation des animaux** nous pousse à les visualiser munis de tous les attributs du genre humain : grand chapeau, capeline, pantalon bouffant ou grande robe mais aussi téléphone et autre technologie moderne. Chaque héros se pare des **objets** qui vont définir sa personnalité : oripeaux pour le loup et manteau doré pour le chien dans « Le loup et le chien » par exemple. Les Fables sont **une porte ouverte sur notre imaginaire**.
L'oeuvre proposée peut prendre des formes diverses : élément d'une Fable peu connue, un personnage fait de matériaux inattendus, une porte vers le paysage environnant, une série d'illustrations mises en scène…**Surprenez-nous !**

2 - Calendrier de la manifestation

20 DECEMBRE 2023 date limite de dépôt du dossier de candidature

18 JANVIER 2024 sélection des projets

FEVRIER 2024 visite sur site

MARS – AVRIL 2024 installation des œuvres dans les jardins

15 AVRIL 2024 date limite de remise du dossier communication (au format numérique)

26 AVRIL 2024 date limite de réception des oeuvres

1ER MAI AU 6 OCTOBRE 2024 exposition des œuvres retenues

1ER JUIN 2024 inauguration des nouvelles expositions en présence des artistes concepteurs

3 - Conditions de participation

Contenu du dossier de candidature

Les candidats adresseront au Parc de Wesserling au plus tard le **20 décembre 2023** avant minuit leur dossier de candidature.

Pièces administratives du dossier :

- formulaire de candidature (cf. p. 25 du cahier des charges),
- fiche succincte présentant vos réalisations antérieures, votre travail.

Pièces du dossier projet :

- une notice explicative développant l'esprit du projet en lien avec la thématique et le site et proposant un titre pour l'oeuvre
- un ou plusieurs croquis permettant de comprendre et d'imaginer l'installation proposée (plan masse, coupes, axonométrie, schémas techniques…)
- un chiffrage détaillé du projet
- un calendrier d'intervention précisant le nombre de jours que nécessitera la mise en œuvre du projet ainsi que le nombre de personnes qui travailleront à sa réalisation.

Ces documents peuvent être remis par courrier ou en mains propres à l'adresse suivante :
Parc de Wesserling – Ecomusée textile
Service Jardins
29 Rue du Parc
68470 Husseren-Wesserling

Ou envoyés par e-mail sur l'adresse **jardins@parc-wesserling.fr**

Prescriptions **techniques**

Le Parc accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs avec un public cible constitué majoritairement de familles avec enfants.
Le site se veut le plus **ludique** possible proposant de nombreux éléments et parcours interactifs où la manipulation libre de l'ensemble des dispositifs est permise. Malgré une surveillance constante des jardins, nous ne maîtrisons pas les gestes, plus ou moins délicats, de notre public. Tout élément doit donc être conçu pour durer toute la période d'exposition (de début mai à mi-octobre).
Au besoin, il vous est possible d'intégrer à votre œuvre une mise à distance des visiteurs (clôture intégrée, structure de sol peu traversable, suspension en hauteur de certains éléments…).
La mise en place de l'œuvre doit être réfléchie pour être le moins invasive possible : pas de fixation traversant des troncs d'arbre, pas de scellement sur les murs de pierre existants, pas de fondations menaçant le système racinaire des végétaux… Dans la mesure du possible, les scellements béton ou fondation béton de taille importante sont à éviter.
La localisation définitive de l'oeuvre est définie par l'organisateur en concertation avec le créateur et peut impliquer une adaptation de l'œuvre à l'existant.

Sélection par un jury

Le jury, composé de membres de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling (AGAPTW) et des différents partenaires actifs sur le site (Association des Jardins de Wesserling, Communauté de communes de Saint-Amarin, Collectif des possibles…), se prononcera sur la base des différents critères ci-dessous :

- L'**intégration paysagère** de l'œuvre dans l'environnement très diversifié des jardins (espace boisé, potagers, vieux murs de pierre, perspective historique dans l'axe du château...)
- Le rappel de manière anecdotique, humoristique ou artistique de **la thématique de l'année**. La conception doit reposer sur une idée « qui fait mouche » permettant de surprendre et d'étonner le visiteur comme une apparition fugace au détour d'un chemin.
- Le **choix de matériaux** naturels, recyclables ou recyclés ou de matériaux nobles pour réaliser l'œuvre : bois, métal, pierre, terre, branches, textile… Les matériaux issus de plastique, de résine et certains composites sont à éviter dans la mesure du possible.
- **La monumentalité ou le caractère multiple** de l'œuvre : le Parc de Wesserling présente des espaces de très grande taille qui imposent aux installations plastiques une échelle importante soit en termes de taille propre de la structure ou en termes d'occupation d'espace.

L'ensemble des candidats sera prévenu du résultat du jury par courrier électronique.

Propriété intellectuelle

Le projet de conception, les dessins et tous les documents fournis restent la propriété des créateurs. Les documents graphiques peuvent être publiés ou exposés. Les noms de leurs auteurs sont toujours spécifiés. Il en va de même pour les photos qui sont réalisées par l'organisateur. Elles peuvent être utilisées, libres de droit, pour les opérations de promotion de l'évènement et pour sa communication générale sur le site et ceci sans limite de durée.
Les œuvres d'art créées pour la saison 2024 avec le budget consacré à cet évènement restent la propriété de l'organisateur. Le Parc de Wesserling s'engage à mentionner : « Créé pour la saison 2024 du Parc de Wesserling – Année xxxx / Artiste : nom, contact ».
Le Parc peut apporter à l'œuvre, après la première année de présentation de cette dernière au public, des transformations, dès lors qu'elle aura été conservée en vue de nouvelles présentations.

©J. Jeanparis

©S. Meyer

4 - Conditions pratiques de réalisation

Le site d'intervention

Les installations plastiques peuvent s'implanter partout dans le site.
La localisation sera choisie en concertation avec le créateur.
Les principaux espaces disponibles sont les suivants :

- les allées centrales du **jardin régulier** : de grandes bandes de gazon ras bordées de fruitiers taillés en gobelets.
- le **parc à l'anglaise** : vaste zone au dessin libre composée d'une grande prairie rase en pente douce et d'espaces arborés grâce à des sujets de grande taille.
- la **terrasse des tilleuls** : espace de forme arrondie, entouré de grands tilleuls et occupé en son centre des restes d'un vaste bassin (margelle de pierre ronde émergeant du sol).
- la **terrasse du château** : vaste parcelle plane et très ensoleillée, située devant la façade sud du château et visible depuis tout le site puisque intégrée dans la perspective majeure du Parc.
- les **terrasses méditerranéennes** : deux grandes terrasses délimitées par des murs de pierres et divisées en plusieurs ambiances différentes, la **grotte**, l'ombre des séquoias et des houx, la perspective centrale et son bassin, les murs occupés par les fruitiers en espaliers.
- la terrasse « feuille » : petit espace densément planté, occupé à ce jour par une belle terrasse bois en forme de feuilles et un promontoire offrant une vue imprenable sur les potagers.

De nombreuses photos des espaces sont disponibles sur le site internet du Parc et sur les réseaux sociaux. Si vous avez néanmoins besoin de plus de précisions sur une zone en particulier, notamment un plan côté, n'hésitez pas à nous contacter !

Parc à l'anglaise

Terrasse du château

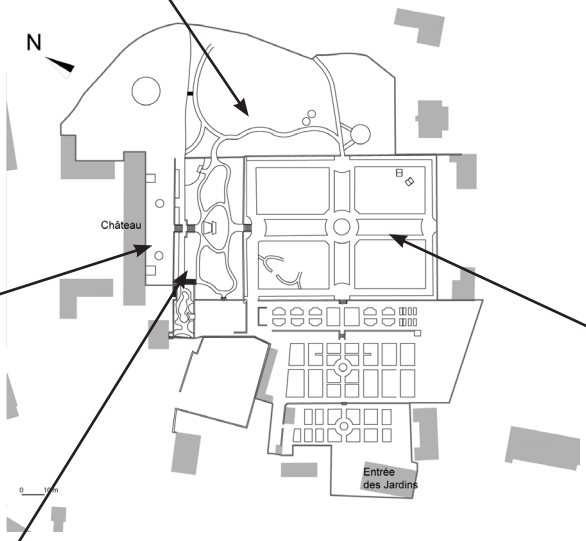

Jardin régulier, allées centrales

Terrasses méditerranéennes

Budgets alloués au projet

La possibilité d'intégrer les œuvres plastiques au Festival repose souvent sur un **coup de coeur du jury**. Les œuvres proposées étant très variables dans leur ampleur et leurs matériaux, imposer un budget n'est pas cohérent.
Chaque artiste est laissé libre d'établir le chiffrage qu'il considère cohérent pour sa proposition. Ce chiffrage doit prendre en compte :

- les honoraires pour la création et la réalisation de l'oeuvre,
  Pour les artistes habitants en France, la facture d'honoraires doit comporter un numéro de SIRET ou un numéro d'adhérent à la maison des artistes, les autres concepteurs doivent faire figurer un numéro intra-communautaire sur leur facture.
  Sans ces éléments, il faudra passer par un contrat de travail. Le montant des honoraires est dans ce cas un montant brut, duquel sera déduit les diverses cotisations.
- les déplacements du créateur
- la restauration du créateur lors de l'installation de l'oeuvre (l'hébergement étant pris en charge par le Parc – voir paragraphe suivant)
- la présence obligatoire du créateur au vernissage
- la réalisation d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique, accompagné d'un visuel.
- les matériaux utilisés pour la création de l'oeuvre payés sur justificatifs.

L'achat de matériels (outils notamment) et d'équipements de protection individuels ne sont pas compris dans ce budget. Les locations d'engins, les éventuels frais de transport de matériel particulier et l'intervention d'une entreprise extérieure chargée d'une mission spécifique non réalisable par le ou les créateurs doivent être au préalable validés par l'organisateur avant d'être confirmés au fournisseur.
Les dépenses sont remboursables sur présentation d'une facture détaillée complète.
Certaines commandes peuvent être directement effectuées par l'organisateur pour grouper les besoins des différents créateurs et bénéficier potentiellement de tarifs avantageux.
La matière première utilisée et transformée sous forme de création **restera propriété de l'Association de Gestion** et d'Animation du Parc Textile de Wesserling.

Concernant l'**hébergement**, celui-ci sera **assuré par le Parc** pour vos différents passages sur site. Vous serez logés en gîte, chambre d'hôtes ou hôtel. Ces logements pourront être partagés par différents créateurs présents au même moment sur le site.
L'hébergement sera pris en compte dans la limite de **3 personnes par équipe et d'une durée de 2 semaines maximum**.
Le Parc s'occupant de l'ensemble des hébergements directement, aucune indemnité particulière n'est donc prévue pour le logement.

Les Xylophasmes - Alexia Defluff - Festival 2023

Le Kaapé - Ubinam - Festival 2019

Déroulement du **chantier**

Réunion de découverte des lieux

Une réunion d'échange avec les équipes du Parc et de visite des lieux sera planifiée pour **février 2024.**
Cette réunion sur place est obligatoire et permet de définir l'espace le plus à même d'accueillir l'installation plastique, d'adapter éventuellement l'œuvre à cet emplacement choisi en concertation entre l'organisateur et le créateur et d'organiser le futur chantier afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Réalisation sur place

La réalisation des œuvres sur place doit être faite **par les créateurs**. Le Responsable des Jardins surveille la bonne réalisation de l'œuvre dans le respect du projet validé par le jury. Il peut demander des modifications en cours de chantier, notamment concernant la sécurité des visiteurs.
Le calendrier de mise en place devra être scrupuleusement respecté ainsi que le budget prévisionnel.
Le démarrage du chantier et la livraison de l'installation devront impérativement avoir lieu un jour de semaine après prise de rendez-vous avec le Responsable des Jardins. L'équipe des jardiniers du Parc ne travaille pas les week-ends et les jours fériés.
Les créateurs sont tenus d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à leur travail, et doivent être autonomes dans leur installation.
Une équipe technique, sur place, peut être brièvement mise à disposition. Cette équipe n'a pas pour vocation à construire les projets sous la direction des créateurs. Elle peut par contre donner des conseils. Pour toute sollicitation de cette équipe technique, les interventions seront défalquées du budget réalisation sur la base des tarifs énoncés ci-dessous.
Si des travaux sont réalisés par l'équipe du Parc, ils sont déduits du montant de rémunération sur la base de 100,- euros TTC par demi-journée et par personne ou de 30,- euros TTC par heure.
L'appui de **bénévoles** apportant leur aide lors de la réalisation des chantiers sur site est acceptée. Ils pourront être logés par le Parc au même titre que les concepteurs et ceci dans la limite des places disponibles dans le gîte réservé.
Les aménagements doivent être en place au plus tard à la date limite de réception des œuvres soit le **26 avril 2024**.

Entretien et tenue de l'installation plastique

Une fois l'installation terminée, l'entretien et les réparations éventuelles de l'oeuvre seront réalisés par **les équipes du Parc**.
A la fin de la période d'exposition (mi-octobre 2024), les œuvres restent la propriété de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling.
Le Parc peut apporter à l'œuvre, après la première année de présentation de cette dernière au public, des transformations, dès lors qu'elle aura été conservée en vue de nouvelles présentations.

Accompagnement de la manifestation

Dépliants, affiches, plans, panneaux in-situ et articles de journaux réguliers permettront de valoriser le travail des artistes sélectionnés pour participer à la manifestation.
Le site web **www.parc-wesserling.fr** mais aussi la présence active du Parc sur les réseaux sociaux et via sa newsletter permettront de détailler et valoriser chaque oeuvre sur la base d'images (photo ou vidéo professionnelles ou réalisées en interne) accompagnées de descriptions issues du dossier de communication.
Le Parc de Wesserling est seul responsable de la communication de cette manifestation et assume seul la responsabilité de la signalétique des projets sur la base des documents fournis par les créateurs.
L'ouverture de l'exposition sera également l'occasion de participer à une conférence de presse ainsi qu'à une inauguration animée et ouverte à de nombreux invités.

Contenu du **dossier de communication**

Un dossier contenant l'ensemble des documents servant pour la communication sera à remettre au format numérique avant le **15 avril 2024**.
Ce dossier doit contenir :

- un mini-texte de présentation des créateurs (parcours, personnalité...) : 50 mots maximum
- un texte de présentation de l'œuvre créée : 150 mots maximum
- un visuel au choix du projet (plan, perspective, croquis...)
- vos coordonnées précisant vos adresses/identifiants de présence en ligne en lien avec votre activité (site web, page Facebook, compte Twitter, Instagram, Youtube…) sans oublier les coordonnées d'éventuels partenaires et les logos.

Pass « créateurs »

Chaque créateur se verra remettre un abonnement annuel lui permettant de venir dans les jardins gratuitement aux horaires d'ouverture du Parc et ceci pendant toute la durée de la manifestation, du **1er avril au 6 octobre 2024**.

Affiches éditées pour les différents évènements du Parc

5 - Formulaire de candidature

Nom

Prénom

Pseudonyme

N° SIRET

N° Maison des Artistes

Adresse postale

Adresse mail

Téléphone

Site internet (ou page Facebook, compte Twitter, compte Instagram...)

Le créateur s'engage à participer à l'appel à candidature pour les installations plastiques du Festival des Jardins Métissés 2024 lancé par l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, et déclare expressément avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidature et de ses différentes clauses et l'accepter dans toutes ses conditions.

Le

A

Signature

CATEGORIE
PROJETS PAYSAGERS

Public visé

Avec une moyenne de plus de 60 000 visiteurs ces dernières années, le Festival des Jardins Métissés est l'un des principaux **« rendez-vous jardins »** de l'est de la France.
Les visiteurs du Festival

- Visiteurs individuels 80 %
- Groupes et scolaires 20 %

L'origine géographique des visiteurs

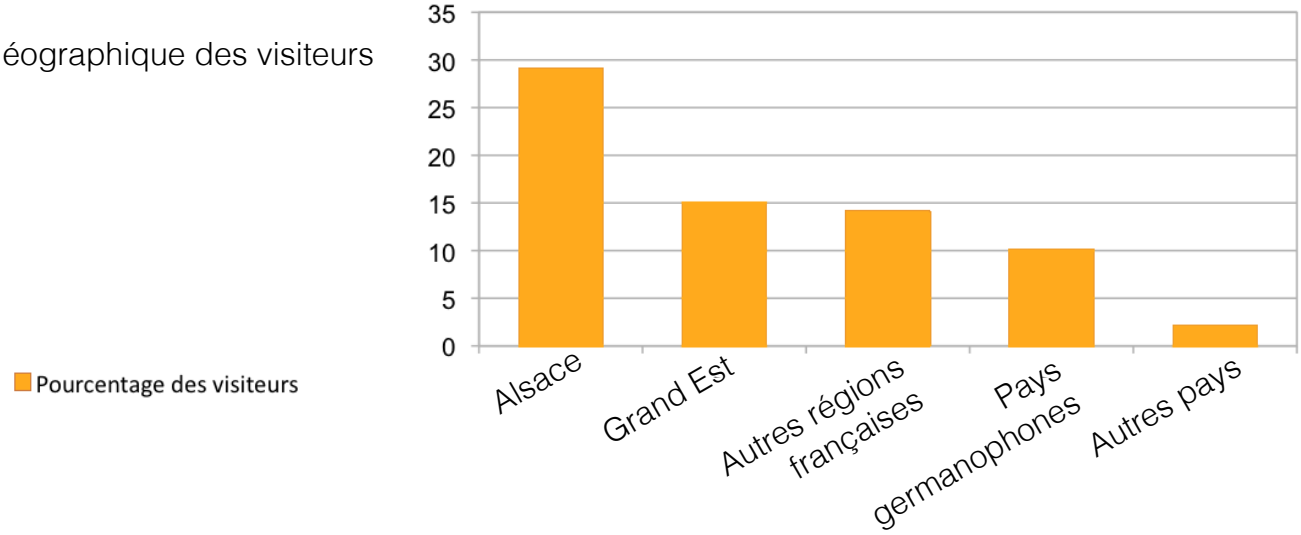

La fréquentation et la typologie de la clientèle varient en fonction des différents mois du Festival :

- **Les groupes scolaires** fréquentent les jardins pendant les mois de mai et juin puis de septembre et octobre et profitent des nombreuses animations proposées par l'équipe pédagogique du Parc.
- **Les visiteurs individuels** fréquentent le Festival avec de fortes affluences les week-ends, notamment sur la période estivale.

Calendrier de la manifestation

20 DECEMBRE 2023 date limite de réception des dossiers complets de candidature

18 JANVIER 2024 sélection des projets

FEVRIER 2024 visite sur site des équipes retenues pour le Festival

FÉVRIER À MAI 2024 montage des jardins
Structures finalisées pour la mi-avril 2024
Semis et plantations à réaliser entre mi-avril et mi-mai 2024

15 AVRIL 2024 date limite de remise du dossier communication (au format numérique)

24 MAI 2024 date limite de réception des jardins

1ER JUIN 2024 inauguration officielle du Festival des Jardins Métissés

6 OCTOBRE 2024 clôture du Festival des Jardins

2 - Conditions de participation

Contenu du dossier de candidature

Les candidats adresseront au Parc de Wesserling au plus tard le **20 décembre 2023** avant minuit leur dossier de candidature.

Pièces administratives du dossier

- acte de candidature (cf. p. 38 du cahier des charges),
- dossier présentant vos réalisations antérieures, votre travail.

Pièces du dossier projet

- une notice explicative développant l'esprit du projet en lien avec la thématique et le site et proposant un titre pour le jardin
- un plan masse en couleurs du jardin, éch. 1/100 précisant les structures et matériaux prévus
- un plan de plantation, éch. 1/100
- une coupe significative du projet
- une page libre présentant perspective, croquis à main levée, axonométrie et/ou schémas de principe pour tout élément technique particulier (ancrage au sol, éléments en suspension...)
- un texte technique descriptif détaillant les modalités de réalisation du jardin
- un chiffrage détaillé du projet
- un calendrier d'intervention précisant le nombre de jours que nécessitera la mise en œuvre du projet ainsi que le nombre de personnes qui travailleront à sa réalisation
- un programme de gestion de la parcelle pendant la durée du Festival.

Facultatif : maquette du projet

La localisation définitive est définie par l'organisateur et peut impliquer une adaptation de l'œuvre à l'existant.

Ces documents peuvent être remis par courrier ou en mains propres à l'adresse suivante :
Parc de Wesserling – Ecomusée textile
Festival des Jardins Métissés 2024
29 Rue du Parc
68470 Husseren-Wesserling
Ou envoyés par mail sur **jardins@parc-wesserling.fr** (dans le cas d'un envoi numérique, nous vous conseillons fortement de vous assurer de la bonne réception de votre dossier auprès de votre destinataire).

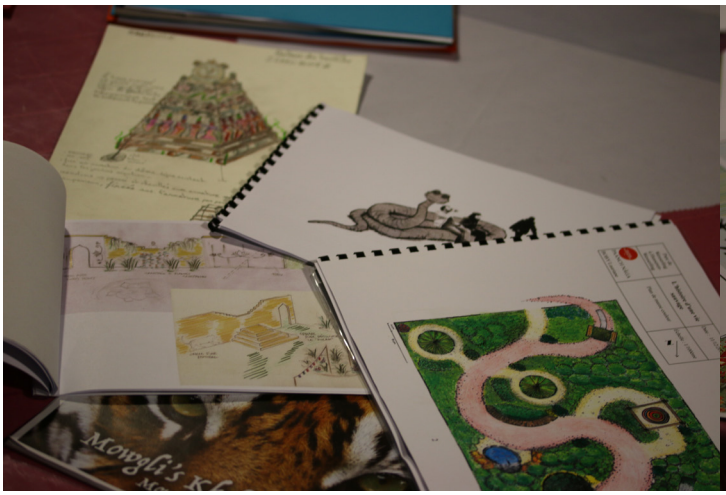

Prescriptions **techniques**

Le Parc accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. L'ensemble des constructions, cheminements et installations doivent donc être aménagés de manière à supporter cette **fréquentation** sur la durée du Festival (4 mois et demi). Vous êtes invités, si nécessaire, à vous adjoindre les compétences d'un technicien au sein de votre équipe.
La présence d'**éléments interactifs** demandés au sein des jardins entraîne énormément de manipulation libre par l'ensemble des visiteurs et notamment le jeune public. Malgré une surveillance constante des jardins, nous ne maîtrisons pas les gestes, plus ou moins délicats, de notre public. Tout élément doit donc être conçu pour durer toute la période du Festival (4 mois et demi) et supporter une utilisation répétée sans devenir dangereux pour la sécurité des visiteurs.
Les **chemins ou passages** doivent être aménagés de manière à offrir un **accès universel** (notamment poussettes et personnes à mobilité réduite). Le Parc possède le label Tourisme & Handicap et les jardins sont accessibles dans toutes leurs parties. Dans ce cadre, il est souhaitable de prévoir des passages d'une largeur de 0,80 m au minimum. La déclivité des cheminements ne doit pas dépasser 5 % (ou 8 % sur une distance limitée à 2 m). Ils doivent également permettre la visite de **groupes scolaires** (environ 20 à 30 enfants par groupe et jusqu'à 400 enfants par jour).
Toutes les parcelles sont équipées d'une **arrivée d'eau** et d'une **prise électrique**. Nous disposons également d'équipements complets de sonorisation pour l'extérieur (amplis, enceintes, lecteurs de carte SD) que nous tenons à votre disposition sur demande et sous réserve d'acceptation par le service technique.

Le Parc de Wesserling est engagé dans la voie du **respect constant de l'environnement**. Une préférence est accordée aux matériaux naturels, recyclables ou recyclés et également récupérés sur site ou dans la nature environnante.
La mise en place de matériaux au sol (paillage, minéral…) doit être réfléchie de manière à permettre le non mélange de ces matériaux avec la terre sous-jacente et donc la récupération plus aisée à la fin du Festival. Dans cette optique, il est fortement recommandé d'intégrer dans la liste de fournitures des bâches ou **géotextiles** permettant d'isoler les revêtements du sol.
Pour délimiter les cheminements sur vos parcelles, nous tenons à votre disposition des **voliges métalliques** très faciles d'utilisation, à installer par vos soins.

Féeries nocturnes au Jardin

Les Jardins sont ouverts en nocturne les week-ends du mois d'août, du jeudi au dimanche, de **18h à 23h30.**
Les visiteurs sont invités à venir découvrir le site de nuit pour une promenade féerique et poétique, animée par des personnages issus de l'histoire qui a inspiré la thématique de l'année.
Les Jardins sont mis en lumière par l'équipe technique du Parc. L'installation du matériel d'éclairage a lieu en juillet.
Les concepteurs doivent donc prévoir que leur jardin soit accessible dans le cadre d'évènements nocturnes. Vous êtes également invités à proposer **une intégration des spots** ou autre source lumineuse dans votre projet initial, cela rendra cet évènement estival d'autant plus cohérent avec le concept de base de la parcelle.

Critères de **sélection** des projets

Le jury sera composé de salariés et bénévoles des deux associations de gestion des jardins ainsi que de professionnels du monde du paysage (entrepreneur paysagiste, paysagiste concepteur, artiste plasticien, membre du réseau Parc & Jardins d'Alsace ou encore membre de service espaces verts de ville).
4 dossiers seront retenus parmi les candidature reçues. Les candidats seront avertis du résultat par mail.

Les critères analysés par le jury sont les suivants :

Un Festival de Jardins qui « métisse » les végétaux

Le végétal doit être prédominant, les concepteurs n'ayant pas ou peu de connaissances en matière de jardin sont invités à s'adjoindre les compétences d'un paysagiste ou d'un technicien pour l'utilisation du végétal au sein de leur proposition.
La parcelle doit rester attrayante tout au long du Festival grâce à la **succession des périodes de floraison**, l'utilisation de **feuillages** aux couleurs variées, la création de compositions où les **fruits** peuvent être mis à l'honneur… La palette végétale doit également allier plantes horticoles, végétaux utiles (plantes tinctoriales, plantes à fibres, plantes médicinales…) et légumes.

Des jardins révélant l'histoire du site patrimonial et de son paysage

Wesserling étant une ancienne **industrie textile**, les clins d'oeil à son histoire sont appréciés : choix des végétaux (en lien avec les fibres ou les colorants), dessin des parterres (évoquant les motifs textiles), présence de matériaux et machines évoquant le monde industriel (vapeur, métal, engrenages…).
L'oeuvre doit s'intégrer pleinement dans le paysage environnant en jouant avec les points de vue, mettant en valeur les structures existantes ou proposant une nouvelle manière de regarder le site.

Des espaces proposant des éléments ludiques, pédagogiques et interactifs

Les structures **de grande taille**, surprenantes et invitant à la découverte sont très appréciées des visiteurs : plate-formes en hauteur, tunnels plus ou moins longs, travail sur des matériaux perméables à la vue ou opaques…
Le **parcours** au sein du jardin doit être réfléchi pour proposer une **succession des sensations** (jeux de couleurs, passage de l'ombre à la lumière, variabilité des matériaux…), une multiplicité des cheminements (variation de largeur de parcours, de revêtement de sol, plusieurs cheminements possibles…), la possibilité de s'installer pour **se reposer**, rêver ou profiter (réflexion sur le mobilier : bancs, chaises, hamacs, tables pour pique-niquer…) et l'installation **d'éléments ludiques** par la dissémination d'indices permettant de résoudre une énigme ou d'objets étranges et de machines extraordinaires à manipuler (objets sonores, illusions d'optiques, œuvres d'art participatives à compléter...).

Un jardin inspiré de la thématique de l'année, « Les Fables de La Fontaine »

Les **Fables de La Fontaine** invitent au **voyage**.
Voyage dans le temps : celui du siècle de l'auteur, dont les us et coutumes transparaissent dans le vocabulaire et les manières de faire de ses héros. Mais aussi temps révolu, pour certains d'entre nous, des salles de classe et de leur atmosphère. Et siècle d'origine des gestes ancestraux de nos artisans.
Voyage dans notre environnement proche : mise en valeur de la flore et de la faune locale, de leurs milieux de vie, des saisons qui se succèdent. Les Fables fonctionnent sur des dualités de personnalités, de mondes constrastés par leurs couleurs, leurs atmosphères.
Enfin **voyage dans un labyrinthe d'histoires interconnectées** qui questionnent sur la position réelle du héros.
A chaque concepteur de faire ressentir la puissance de narration des fables et leur force évocatrice.

Propriété intellectuelle

Le projet de conception, les dessins et tous les documents fournis restent la propriété des concepteurs. Les documents graphiques peuvent être **publiés ou exposés**. Les noms de leurs auteurs sont toujours spécifiés. Il en va de même pour les photos qui sont réalisées par l'organisateur. Elles peuvent être utilisées, libres de droit, pour les opérations de promotion de l'évènement et pour sa communication générale sur les jardins et ceci sans limite de durée.
Les jardins créés pour le Festival des Jardins Métissés avec le budget consacré à cet évènement et l'ensemble des structures qu'ils contiennent, **restent la propriété de l'organisateur**. Le Parc de Wesserling s'engage à mentionner : « Créé pour le Festival des Jardins Métissés – Année xxxx / Artiste : nom, contact ».
Le Parc peut apporter à l'œuvre, après la première année de présentation de cette dernière au public, des transformations, dès lors qu'elle aura été conservée en vue de nouvelles présentations.

3 - Conditions pratiques de réalisation

Le site d'intervention

Le Parc de Wesserling, localisé sur une ancienne moraine glaciaire, présente des espaces très différents :

- des terrasses méditerranéennes très ensoleillées et architecturées (bordées de murs de pierres, parcourues d'allées gravillonnées)
- un parc à l'anglaise très arboré dédié au sentier pieds-nus
- un potager de production géré par une association d'insertion
- **un jardin régulier** où se déploient 4 grandes parcelles planes de 900 m².

C'est ce dernier espace qui est consacré au Festival des Jardins.

D'une année sur l'autre, la conservation de certaines structures est envisageable et proposée aux concepteurs.
Pour obtenir la description complète de ces espaces ainsi que l'historique du Parc de Wesserling, vous pouvez consulter les annexes du cahier des charges qui vous présentent les différentes parcelles.
Un plan au format dwg des espaces peut également vous être fourni sur simple demande à l'adresse **jardins@parc-wesserling.fr**

Les quatre parcelles du jardin régulier et le château en arrière-plan
Festival des Jardins Métissés 2018 - Thématique : Le Japon

Budgets de **matériaux** alloués au projet

7000€ TTC de matériaux payés sur justificatifs
Cette somme concerne exclusivement les végétaux et matériaux divers utilisés pour la réalisation de l'œuvre. Un minimum de **30 %** du budget doit être consacré aux **végétaux**.
L'achat de matériels (outils notamment) et d'équipements de protection individuels ne sont pas compris dans ce budget.
Les locations d'engins, les éventuels frais de transport de matériel particulier et l'intervention d'une entreprise extérieure chargée d'une mission spécifique non réalisable par le ou les concepteurs doivent être au préalable validés par l'organisateur avant d'être confirmés au fournisseur.
Les dépenses sont remboursables sur présentation d'une facture détaillée complète.
Certaines commandes peuvent être directement effectuées par l'organisateur pour grouper les besoins des différents concepteurs et bénéficier potentiellement de tarifs avantageux.
La matière première utilisée et transformée sous forme de création restera propriété de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling.
Attention : si les dépenses artistiques réelles sont inférieures au montant du budget prévisionnel, il est impossible de transformer le budget non utilisé en frais d'honoraires. Les budgets alloués à chaque poste sont indépendants.

Fournisseurs partenaires

Depuis quelques années, pour renforcer le **réemploi des matériaux et le recyclage** de ceux-ci, le Parc fait appel à des fournisseurs partenaires, notamment des entreprises possédant des chutes de fabrication, non valorisables en commercialisation. Nous travaillons également avec des ressourceries.
Dans la limite des stocks disponibles, il peut être possible de fournir gratuitement ou à très bas coût :

- du tissu type velours, lin ou coton de 180 à 240g/m² de différentes couleurs voire des imprimés ou effets de motifs particuliers
- du tissu type voilage
- des fils de coton (DMC)
- des toiles de plafond tendu
- des ceps de vignes
- des palettes (pour faciliter les constructions)
- des branches de noisetiers et de saules
- des perches d'épicéa, billots de bois, écorces…
- du broyat de branches...

Si vous souhaitez intégrer ces matériaux à votre conception, vous pouvez le faire, la disponibilité sera vérifiée au plus vite dès votre sélection auprès de nos partenaires. Nous vous proposerons également des alternatives à vos matériaux en fonction des stocks disponibles.
Ceci permet d'être économe sur le budget matériaux mais également de valoriser des chutes d'industrie par le biais d'une intervention artistique.

Rémunération des concepteurs

La rémunération prévue pour la conception et la réalisation sur site d'un jardin est de **4000€ TTC**.
Cette somme comprend :

- les honoraires pour la création du jardin
- le règlement par le concepteur des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires
- la réalisation du jardin sur site
- les déplacements de l'équipe de conception
- la restauration du concepteur lors du chantier sur place (l'hébergement étant pris en charge par le Parc – voir paragraphe suivant)
- la présence obligatoire du concepteur au vernissage
- la réalisation d'un texte explicatif et de présentation de son projet et de sa démarche artistique, accompagné d'un visuel.

Pour les concepteurs habitants en France, la facture doit comporter un numéro de SIRET ou un numéro d'adhérent à la maison des artistes, les autres concepteurs doivent faire figurer un numéro intra-communautaire sur leur facture.
Sans ces éléments, il faudra passer par un contrat de travail. Le montant des honoraires est dans ce cas un montant brut, duquel sera déduit les diverses cotisations.

Concernant l'**hébergement**, celui-ci sera **assuré par le Parc** pour vos différents passages sur site. Vous serez logés en gîte, chambre d'hôtes ou hôtel. Ces logements pourront être partagés par différents concepteurs présents au même moment sur le site.
L'hébergement sera pris en compte dans la limite de **5 personnes par équipe et d'une durée de 2 semaines et demi maximum**.
Le Parc s'occupant de l'ensemble des hébergements directement, aucune indemnité particulière n'est donc prévue pour le logement.

Déroulement de la **construction** des jardins

Réunion de découverte des lieux

Une réunion d'échange avec les équipes du Parc et de visite des lieux sera planifiée en **février 2024.**
Cette réunion sur place est obligatoire et permet d'organiser le futur chantier afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Réalisation sur place

La réalisation des Jardins sur place doit être faite **par les concepteurs**. Le Responsable des Jardins surveille la bonne réalisation de l'œuvre dans le respect du projet validé par le jury. Il peut demander des modifications en cours de chantier, notamment concernant la sécurité des visiteurs.
Le calendrier de mise en place devra être scrupuleusement respecté ainsi que le budget prévisionnel.
Le démarrage du chantier et la livraison du jardin devront impérativement avoir lieu un jour de semaine après prise de rendez-vous avec le Responsable des Jardins. L'équipe des jardiniers du Parc ne travaille pas les week-ends et les jours fériés.
Les concepteurs sont tenus d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à leur travail, et doivent être autonomes dans leur installation.
Une équipe technique, sur place, peut être brièvement mise à disposition. Cette équipe n'a pas pour vocation à construire les projets sous la direction des concepteurs. Elle peut par contre donner des conseils. Pour toute sollicitation de cette équipe technique, les interventions seront défalquées du budget réalisation sur la base des tarifs énoncés ci-dessous.
Si des travaux sont réalisés par l'équipe du Parc, ils sont déduits de ce montant sur la base de 100,- euros TTC par demi-journée et par personne ou de 30,- euros TTC par heure.

La mise en place des **structures construites** (cabanes, platelages, passerelles...) devra être finalisée pour **la mi-avril**.
Les **semis** de gazon, prairies fleuries et chanvre textile devront intervenir **avant le 30 avril** ou, pour le gazon, être remplacés par du gazon de placage. Les **plantations** doivent être réalisées entre **mi-avril et mi-mai**.
Durant la période du montage, les jardins restent **accessibles au public**. Il est donc demandé de respecter les limites de chantier qui auront été définies en concertation avec l'équipe jardins et d'être vigilant à tout matériel ou matériaux qui empiéterait sur les allées. Aucune dangerosité pour les visiteurs n'est admise.
L'appui de bénévoles apportant leur aide lors de la réalisation des chantiers sur site est acceptée. Ils pourront être logés par le Parc au même titre que les concepteurs et ceci dans la limite des places disponibles dans le gîte réservé.
Les aménagements doivent être en place au plus tard à la date limite de réception des œuvres soit le **24 mai 2024**.

Entretien et démontage de la parcelle

Une fois l'installation terminée, l'entretien des jardins et le démontage sera réalisé **par l'équipe des jardiniers du Parc** de Wesserling. Pour les parcelles qui s'y prêtent, cet entretien peut être prolongé jusqu'à fin décembre. Certaines œuvres pourront être décorées et éclairées dans le cadre des promenades nocturnes organisées tout le mois de décembre à l'occasion de l'animation « **Noël au jardin** ».
Les concepteurs sont tenus de préciser si des interventions particulières de gestion sont à mener. Ils doivent également informer l'équipe du Parc des conditions particulières de démontage du projet le cas échéant.

4 - Communication

Accompagnement de la **manifestation**

Dépliants, affiches, plans, panneaux in-situ et articles de journaux réguliers permettront de valoriser le travail des concepteurs sélectionnés pour participer au Festival des Jardins Métissés.
Le site web **www.parc-wesserling.fr** mais aussi la présence active du Parc sur les réseaux sociaux et via sa newsletter permettront de détailler et valoriser chaque jardin sur la base d'images (photo ou vidéo professionnelles ou réalisées en interne) accompagnées de descriptions issues du dossier de communication.
Des **visites guidées quotidiennes** des Jardins sont proposées aux visiteurs. Elles sont réalisées par les jardiniers ayant eux-mêmes participé au montage.
Le Parc de Wesserling est seul responsable de la communication du Festival des Jardins Métissés et assume seul la responsabilité de la signalétique des jardins sur la base des documents fournis par les concepteurs.
L'inauguration de la manifestation, ouverte à de nombreux invités, sera également l'occasion de participer à une conférence de presse ainsi qu'à une inauguration animée et ouverte à de nombreux invités. Cette demi-journée est placée sous le signe de la bonne humeur et permet aux partenaires invités de rencontrer les concepteurs et de les entendre parler de leur œuvre. L'après-midi débute aux alentours **de 15h** par les discours officiels et se poursuit par un parcours menant sur chacune des parcelles avant un moment convivial autour d'un verre.

Affiches
Festival 2023
Féeries nocturnes 2023

Contenu du dossier communication

Un dossier contenant l'ensemble des documents servant pour la communication sera à remettre au format numérique avant le **15 avril 2024**.
Ce dossier doit contenir :

- un mini-texte de présentation des concepteurs (parcours, personnalité...) : 50 mots maximum
- un texte de présentation de l'oeuvre créée pour le Festival : 180 mots max.
- un plan couleur du projet
- une vue au choix du projet (perspective, croquis, axonométrie…)
- vos coordonnées précisant vos adresses/identifiants de présence en ligne en lien avec votre activité (site web, page Facebook, compte Twitter, Instagram, Youtube...) sans oublier les coordonnées d'éventuels partenaires et les logos.

Pass « Concepteur »

Chaque concepteur se verra remettre un **abonnement annuel** lui permettant de venir dans les jardins gratuitement aux horaires d'ouverture du Parc et ceci pendant toute la durée de la manifestation, du **1er juin au 6 octobre 2024.**

Affiches éditées pour les différents évènements du Parc en 2023

5 - Formulaire de candidature

Représentant officiel de l'équipe

Nom / Prénom _____
Pseudonyme _____
N° SIRET _____
N° maison des artistes _____
Adresse postale _____
Adresse mail _____
Téléphone _____
Site internet (ou page Facebook, compte Twitter, compte Instagram...)

_____

Equipe

Nom de l'équipe _____
Composition de l'équipe (pour chaque membre : nom, prénom, adresse complète, téléphone et e-mail) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

L'équipe susnommée s'engage à présenter un projet de jardins dans le cadre du 22ème Festival des Jardins Métissés qui se déroulera au Parc de Wesserling du 1er juin au 6 octobre 2024 et déclare expressément avoir pris connaissance du règlement de l'appel à candidature et de ses différentes clauses et l'accepter dans toutes ses conditions.
L'équipe s'engage également à faire parvenir à l'organisateur son dossier complet de candidature avant le **20 décembre 2023 à minuit.**

Le _____
A _____

Signature

ANNEXES

1. **Histoire** générale **du site**

La manufacture textile

L'histoire du site commence en 1699 lors de la construction d'un pavillon de chasse par le prince-abbé de Murbach, Philippe Eberhard von Lowenstein. Localisé en hauteur, sur une ancienne moraine glaciaire, ce premier château occupe une position stratégique sur la route commerciale liant Le Havre à Bâle et situé non loin des mines d'argent de Moosch. Les premiers jardins sont aménagés en contrebas du bâtiment, sur les terrasses.

C'est en 1762 que l'histoire textile du site commence avec l'installation au château des premiers ateliers d'impression à la planche par la société MM Sandherr Courageot et Cie. La production est dédiée à la fabrication d'indiennes, des toiles de coton imprimées de motifs exotiques colorés.

La proximité de l'eau douce de la Thur, les surfaces des prés attenants permettant tout aussi bien l'étendage des toiles de coton pour séchage que l'extension future des ateliers et la main d'oeuvre disponible habitant les villages voisins ont motivé l'installation de la première fabrique.

En 1802, un tournant se produit lorsque la première filature mécanique est construite. Les activités se déplacent le long de la Thur. Le site est alors la propriété des familles Gros et Roman, entrepreneurs suisses protestants qui font de Wesserling une micro-société.
Des structures sociales sont mises en place (église, école pour les enfants des ouvriers, médecin gratuit…) et les constructions se multiplient (villa des contremaîtres, dépendances, bâtiments industriels…).

En 1862, la manufacture d'impression sur étoffes atteint son apogée avec plus de 6000 ouvriers qui travaillent sur le site. Le château devient résidence des grands patrons et est agrandi. Le jardin est modifié, les terrasses hautes se simplifient et les jardins réguliers sont affectés à la culture potagère et fruitière. Des serres sont adossées aux murs des terrasses. Passionné de jardins, Jacques Gabriel Gros impulse la création du parc à l'anglaise inspiré du bois de Boulogne.
Le « règne » des deux familles durera jusqu'en 1933, date du rachat du secteur « impression » par l'entrepreneur Marcel Boussac. N'habitant pas sur le site, ce dernier fait diviser le château en plusieurs appartements pour les cadres de la manufacture. Les jardins sont voués peu à peu aux cultures potagères, notamment après-guerre où des photos aériennes témoignent d'un jardin régulier totalement divisé en jardins ouvriers.

Vue du site de Wesserling vers 1900

La vérification-expédition en 1921

Le site culturel

La propriété est rachetée en 1986 par le Conseil Général du Haut-Rhin, les premiers travaux de remise en état du site sont engagés.

Le musée textile ouvre ses portes en 1996 et le Parc et son château sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 16 février 1998.

En 2000, une étude de réhabilitation des jardins est menée par une équipe de deux paysagistes qui proposent de commencer la restauration par les potagers puis de poursuivre par les terrasses et enfin le jardin régulier.

En 2003, la Manufacture d'Impression de Wesserling ferme définitivement ses portes alors que le premier Festival des Jardins Métissés vient prendre possession des jardins.

Depuis lors, chaque année, une nouvelle thématique est choisie et permet le renouvellement des expositions du musée textile, des aménagements dans la Grande Chaufferie et des projets paysagers dans les jardins.

Le musée textile en 2004

L'intérieur de la Grande Chaufferie en 2012

Premier Festival des Jardins Métissés - Eté 2003

2. Les jardins

Labellisés jardins remarquables en 2005, le Parc de Wesserling propose 5 univers complémentaires sur plus de 17 ha : les jardins potagers, le jardin régulier, les terrasses méditerranéennes, le parc à l'anglaise et le parc rural.
L'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling a été créée en 1998. Elle gère les jardins mais également le Musée Textile et la Grande Chaufferie. Elle mène une politique volontariste d'animation et de restauration des jardins, notamment en ouvrant le site à la création artistique et contemporaine.
C'est dans cette optique que le Festival des Jardins Métissés a été lancé pour sensibiliser un public de plus en plus nombreux à l'art des jardins et inviter les générations actuelles à se pencher sur leur histoire.
En parallèle de cet évènement annuel, la réhabilitation des différents espaces du Parc se poursuit, sur la base de l'étude datant de 2000 et ayant mis en lumière les caractéristiques propres de chaque espace.

Une description plus approfondie des jardins est proposée en p.45.

Jardins potagers

Perspective jardin régulier

3. Le musée textile

Le Musée textile s'est installé dans un ancien bâtiment d'impression à la planche de la manufacture. Il présente de manière vivante l'histoire de Wesserling à travers un parcours historique et des démonstrations costumées et théâtralisées dans un espace dédié au textile.
Il s'attache également à élargir le discours par la mise en place d'expositions touchant l'art textile de manière générale.

La programmation des expositions temporaires varie tous les ans et offre aux visiteurs la possibilité de découvrir différentes facettes techniques et traditionnelles de l'art textile.

Quelques exemples de programmation :

En 2022

La salle du toucher
Découvertes textiles - Voyager au temps du confinement
Les routes de la soie

En 2019

Inde et indiennage
DMC, l'art du fil
Expédition Jules Verne
Le château de Wesserling

Découvertes textiles 2022

Yokoso ! Bienvenue au Japon 2017

Démonstration costumée permanente

Exposition DMC 2011

4. La Grande Chaufferie

La Grande Chaufferie est l'ancienne centrale thermique du site. Avec ses nombreuses tuyauteries et ses gigantesques chaudières, elle est un lieu empreint d'émotion et chargé d'histoire.

Tous les dimanches d'avril à octobre, et tous les jours en haute saison, une visite guidée invite les visiteurs à prendre le chemin du charbon, en montant depuis le parking grâce à une longue passerelle menant à plus de 15m de hauteur au sommet des grandes chaudières à charbon puis en redescendant par un parcours inattendu zigzagant entre tuyaux et réservoirs de fonte.

Espace dédié à l'art contemporain, la Grande Chaufferie accueille des œuvres variées, réalisées in-situ ou inspirées du monde industriel et textile et exprimant un autre regard sur la thématique de l'année.

Plans détaillés des parcelles du Festival

1. Vue globale du Parc

Le Parc de Wesserling s'étend sur toute l'emprise de l'ancienne industrie textile.
Les bâtiments de production ont été progressivement réhabilités, restaurés et affectés à diverses activités économiques et culturelles.

La partie basse du site

Elle abrite, le long de la Thur, des activités économiques : espaces d'entreprises (notamment dans les anciens sheds), magasins d'usine, Pavillon des créateurs, magasin des producteurs locaux...

Services à la personne

Installés dans des lieux aussi variés que les anciennes écuries ou les maisons des cadres de l'usine, ce sont la crèche de la communauté de communes, les restaurants, l'école de musique...

Les logements

Le site de Wesserling présente une particularité étonnante : il est habité à l'année, même dans sa zone coeur.
Petits collectifs en location ou grandes maisons privées, tous les types d'habitats se retrouvent au sein du Parc.

Le site culturel

Musée textile, jardins et Grande Chaufferie sont concentrés dans la zone centrale du site.

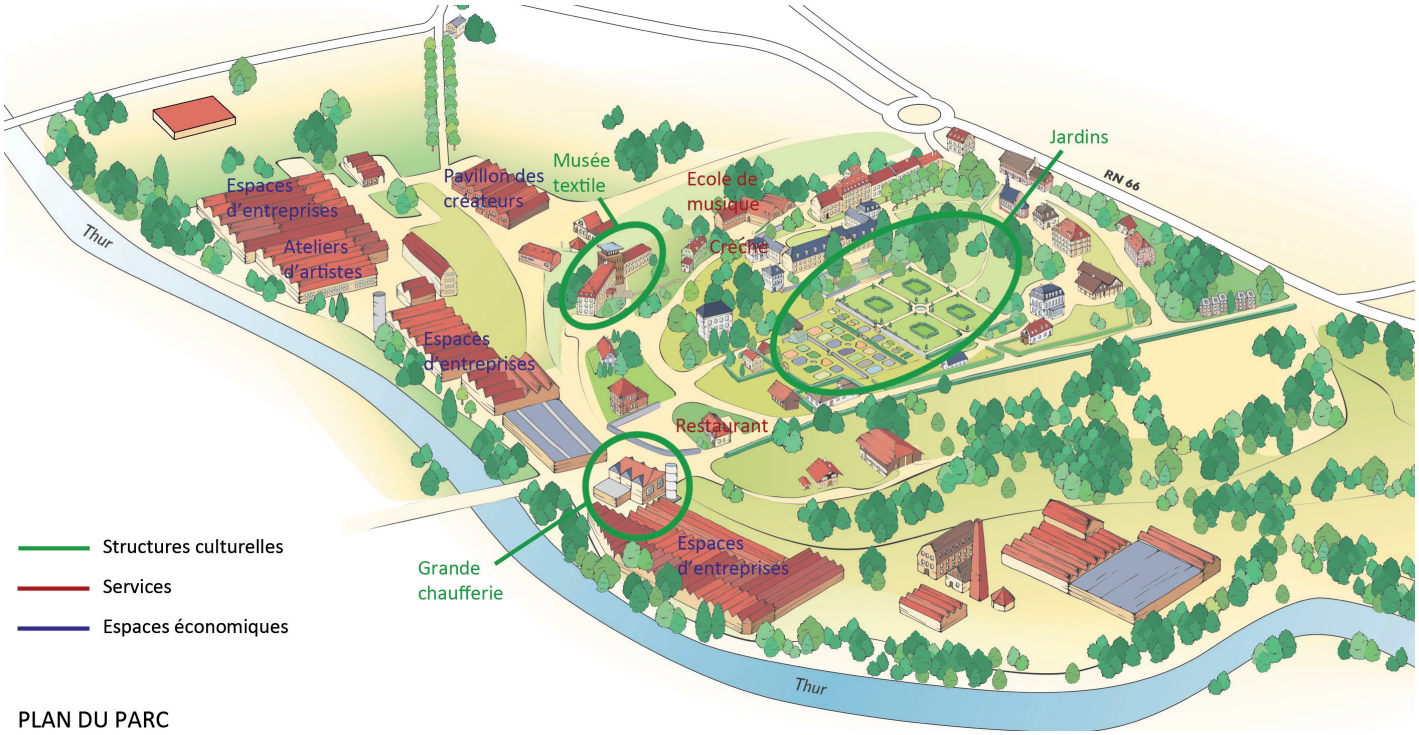

PLAN DU PARC

2. Plan des jardins

Les jardins de Wesserling possèdent le label « Jardins Remarquables » depuis 2005 pour 5 jardins différents :

- le jardin régulier : dédié au Festival des Jardins, vous trouverez sa description complète un peu plus loin,

- les terrasses méditerranéennes : trois terrasses successives très ensoleillées, plantées de sujets arborés patrimoniaux, ils accueillent des plantes dites « d'orangerie » (agrumes et lauriers-roses en pot) et occupent la perspective centrale du site.

- le parc à l'anglaise : espace arboré, très frais en été et consacré au sentier pieds-nus

- les potagers : véritable broderie colorée de légumes, plantes aromatiques et fleurs, il est entretenu et mis en valeur par une association d'insertion partenaire,

- le parc rural : prairie de pâture et de fauche associée aux bâtiments de la ferme et de l'étable, le parc rural est accessible de manière libre.

Plan des jardins

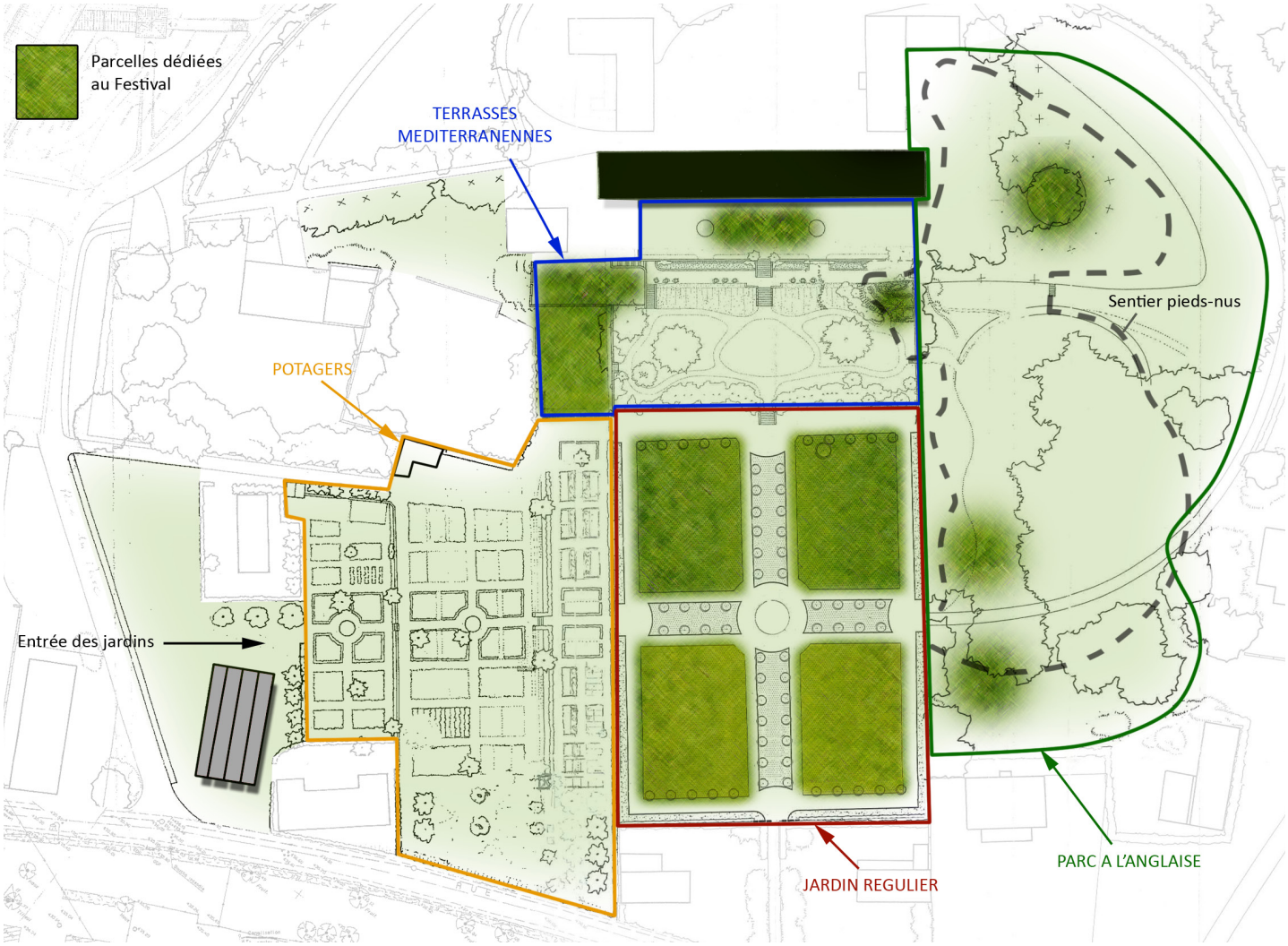

3. Le jardin régulier

Présentation générale

Le jardin régulier, dédié à la production fruitière et maraîchère du temps des grands patrons, accueille aujourd'hui 4 grandes parcelles engazonnées, de plus de 900 m² chacune, dédiées au Festival des Jardins Métissés.
Son nom est dû à son dessin géométrique, axé au centre sur un bassin, actuellement le seul encore en eau du site, et sur 4 parterres centraux formant une grande croix engazonnée. Ces parterres centraux sont plantés de rangées de fruitiers taillés en gobelets conduits sur des structures en métal.

Les murs de pierre situés contre le potager et les terrasses méditerranéennes sont agrémentés à leur pied de massifs de rosiers rouges.
Le jardin régulier est la partie la plus vaste du Parc et celle où les perspectives prennent une importance toute particulière. Les œuvres proposées pour cet espace doivent être monumentales afin d'être visibles de loin et d'occuper tout l'espace disponible sur les parcelles.

Jardin régulier,
Festival 2019

Montage, Festival 2022

Allée centrale du jardin régulier
Vue sur les fruitiers taillés en gobelets

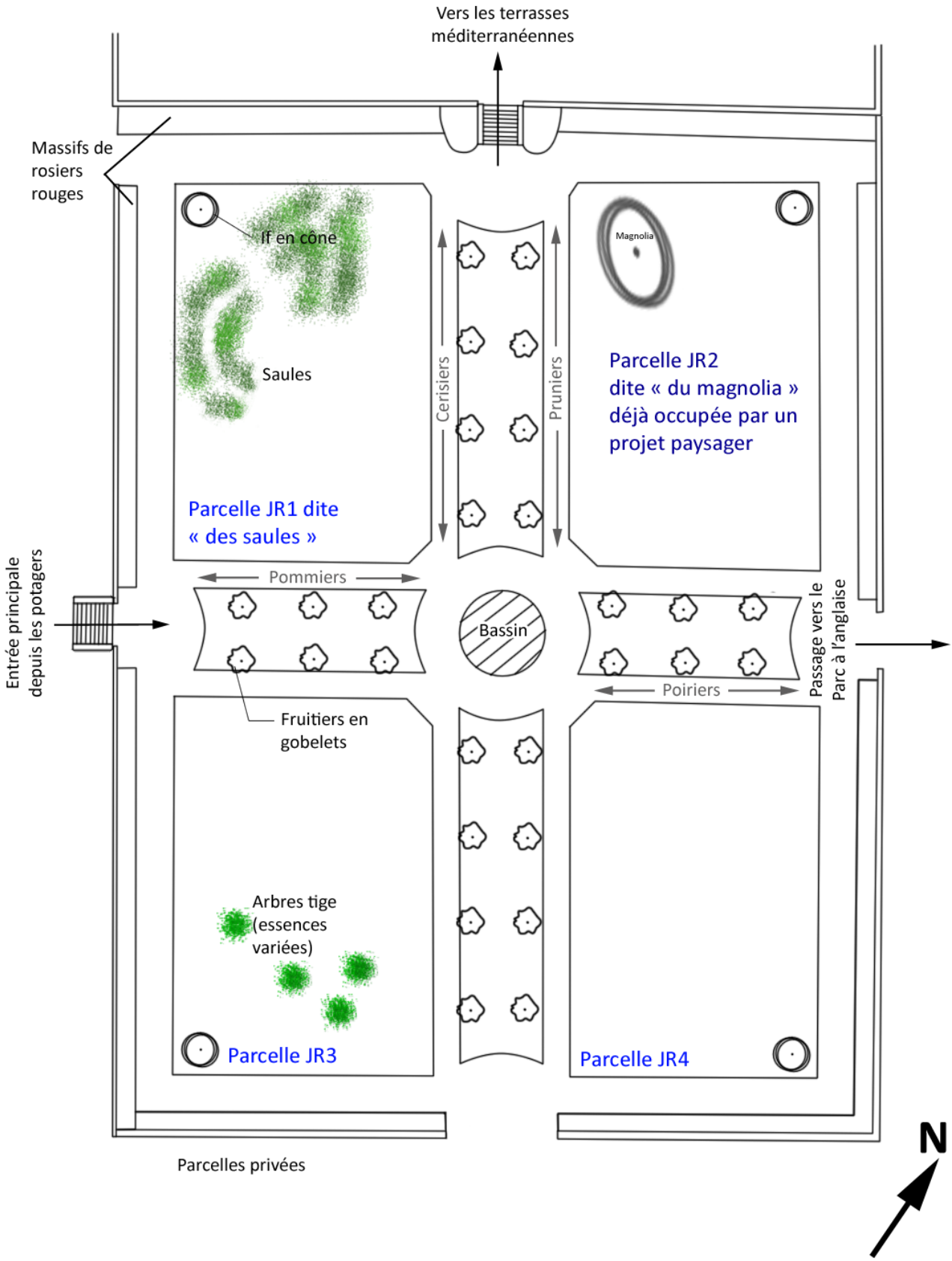
Vers les terrasses méditerranéennes
Massifs de rosiers rouges
If en cône
Saules
Parcelle JR1 dite « des saules »
Cerisiers
Pruniers
Magnolia
Parcelle JR2 dite « du magnolia » déjà occupée par un projet paysager
Entrée principale depuis les potagers
Pommiers
Bassin
Poiriers
Passage vers le Parc à l'anglaise
Fruitiers en gobelets
Arbres tige (essences variées)
Parcelle JR3
Parcelle JR4
Parcelles privées
N

Parcelle JR1

Parcelle située tout de suite à l'entrée du Jardin Régulier, elle offre une visibilité sur les deux murs de pierres la bordant dont l'un portant un cadran solaire. Totalement plane, elle présente un if sur un angle ainsi qu'un rosier-tige un peu plus au centre de la parcelle.
Une plantation de saules de grande taille occupe le nord-ouest de la parcelle. Ces saules forment une arche végétale mystérieuse qui isole les visiteurs passant sous ses branches du reste du jardin.

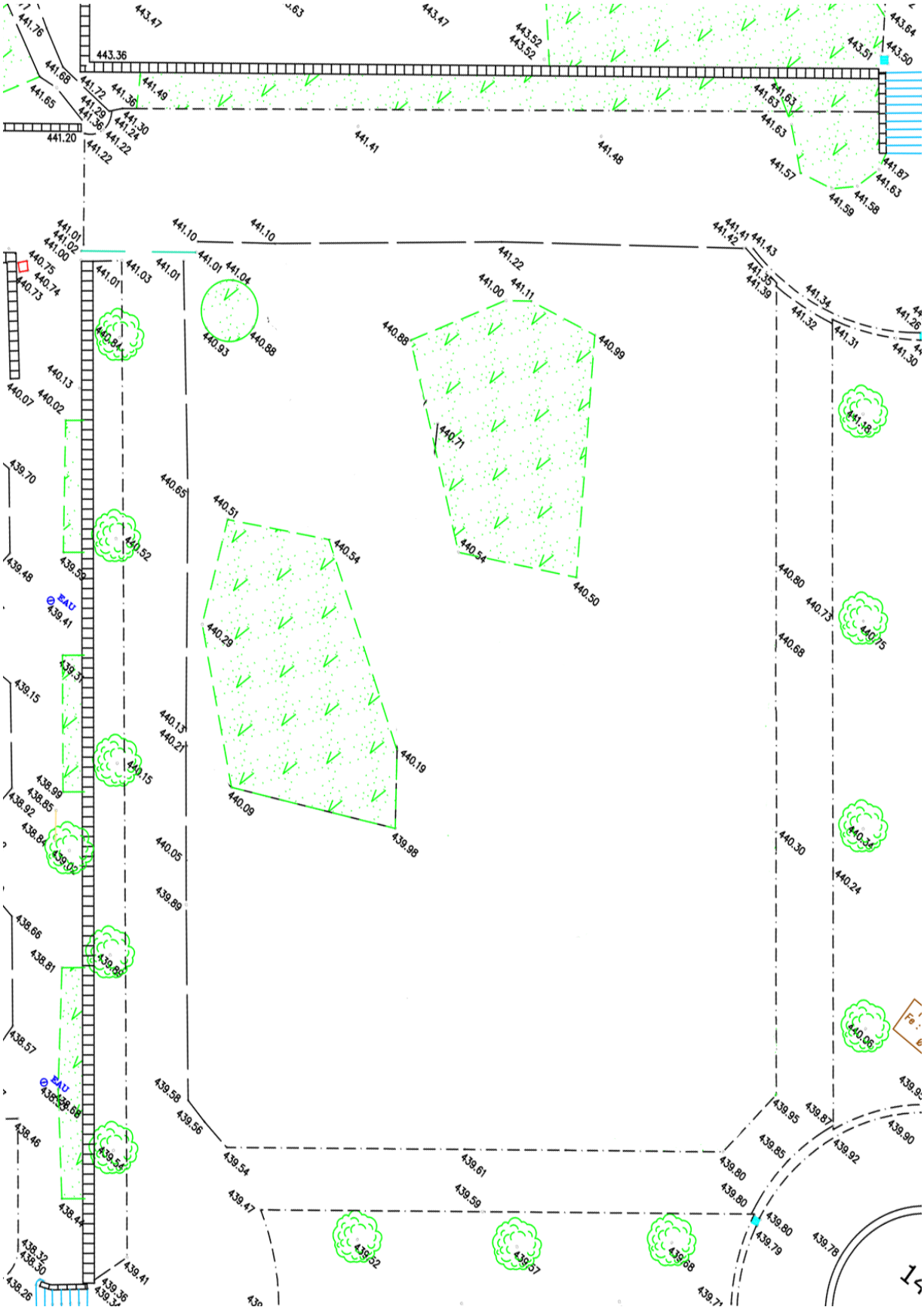

« L'étoile d'Ara », Collectif Green Resistance, Festival 2023

« Le bois dansant », Mélanie Germain et Laura Ruccolo, Festival 2022

« Le jardin du Fellah », Hugo Carton et équipes du Parc, Festival 2021

« Les chemins d'Okuyama, retour au bois sacré », Y. Hirano et F. Rich, Festival 2018

« Kiouni, l'éléphant grandeur nature », Déambulons, Festival 2016

Parcelle JR3

Cette parcelle plane est la plus indépendante, visuellement parlant, du reste du jardin. Elle est située à droite du parcours principal des visiteurs qui arrivent du jardin potager et son arrière plan est constitué des haies ceinturant le jardin régulier et de la maison privée localisée derrière.
Cette grande neutralité implique un projet de grande ampleur qui ait une véritable identité visuelle.
En 2023, 4 arbres tiges d'essences variés (Tilleul, Sorbier...) ont été plantés sur la parcelle. Ils sont conservés et doivent être intégrés dans le projet.

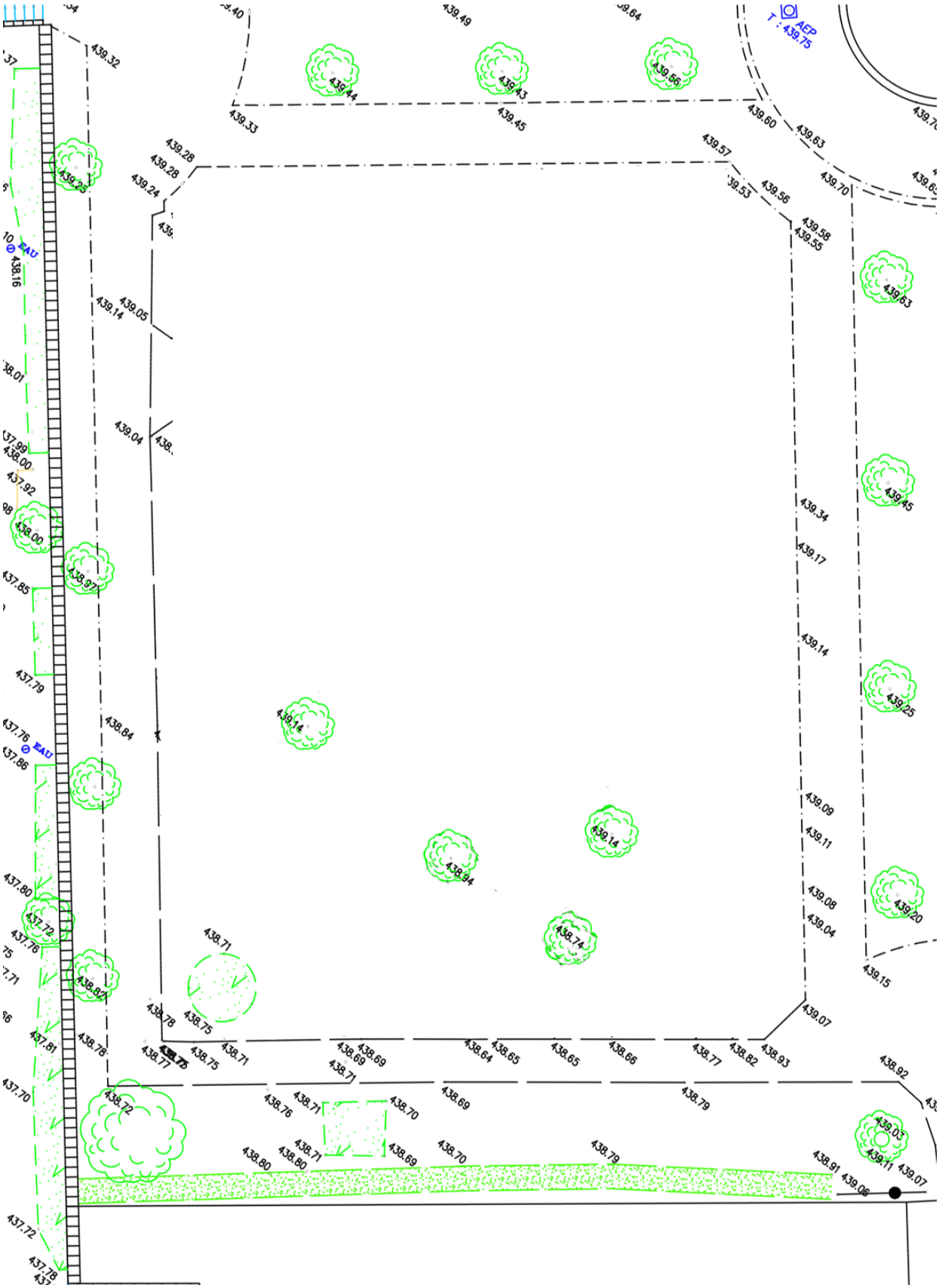

« Voyage féérique dans le monde des abeilles », Cyril Servettaz, Festival 2023

« Sur les terres de la rivière sacrée »,
Marc Walter, Festival 2022

« L'araignée couturière »,
Agence Phytorestore, Festival 2022

« Mowgli adventure »,
Pop Up et Ramya Chuon, Festival 2019

« La Porte de Saknussem »,
F. Rich, Y. Hirano et V. Piednoir, Festival 2017

Parcelle JR4

Cette parcelle est totalement plane et dépourvue de végétation.
Située « au fond à droite » lorsque les visiteurs arrivent dans le jardin régulier, elle attire immanquablement le regard. Adossée à une grande maison privée, elle se doit d'être occupée par une structure imposante qui marque l'espace.

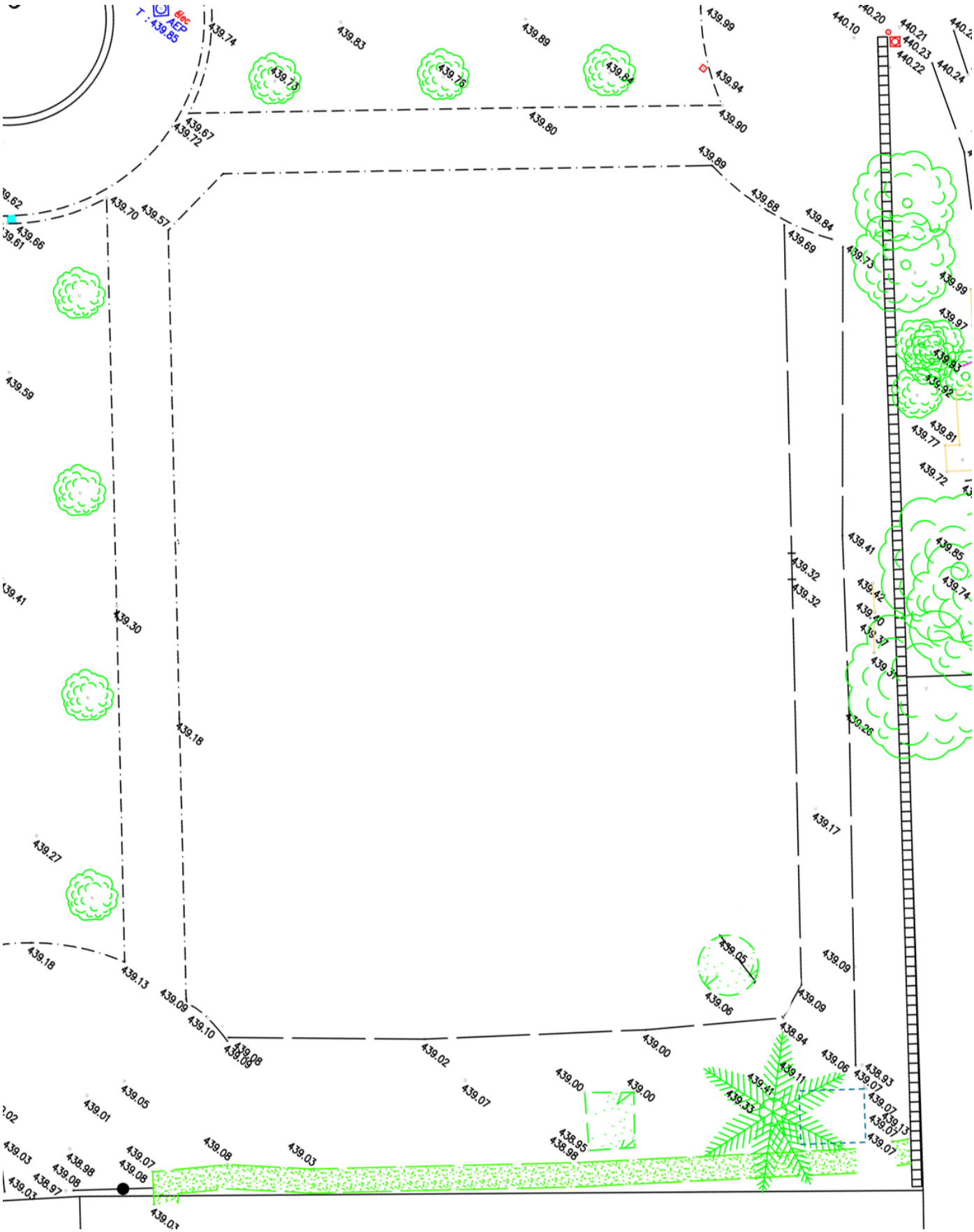

« La jonque de la destinée », Déambulons et équipes du Parc, Festival 2022

« L'Entre Monde »,
Grenzg@nger, Festival 2018

« Le jardin renversé »,
Mélanie Germain et Laura Ruccolo, Festival 2017

« Wesserling' steamer »,
Equipes du Parc, Festival 2016

« Le Brangbalan »,
Association Terdeloups, Festival 2015

4. Les différentes terrasses

Présentation générale

Les terrasses méditerranéennes sont constituées de trois niveaux différents, eux-mêmes en relation avec d'autres parties surélevées ou en pente.

Du haut vers le bas on trouve :

- la terrasse supérieure ou terrasse du château. Un grand espace ensoleillé,
- la terrasse intermédiaire, longue bande fine occupée par des massifs d'iris, hémérocalles et pivoines au pied de fruitiers en espaliers et longée par un cheminement gravillonné sur lesquels des plantes d'orangerie (agrumes, lauriers roses et camélias) en pot sont positionnées. Cette terrasse est directement en contact avec une toute petite parcelle sur laquelle un promontoire a été construit par l'équipe du Parc pour offrir un point de vue sur la parcelle située en contrebas .
- la terrasse inférieure sur laquelle poussent deux immenses séquoias et trois houx de diamètre imposant. En limite sud (en contact avec les jardins réguliers), cette terrasse est bordée de massifs de rhododendrons gigantesques. En contrebas de cette terrasse, se trouve un espace en pente dans le prolongement de l'allée des aromatiques du potager.

Terrasse intermédiaire

Terrasse inférieure, vue vers le château, Festival 2018

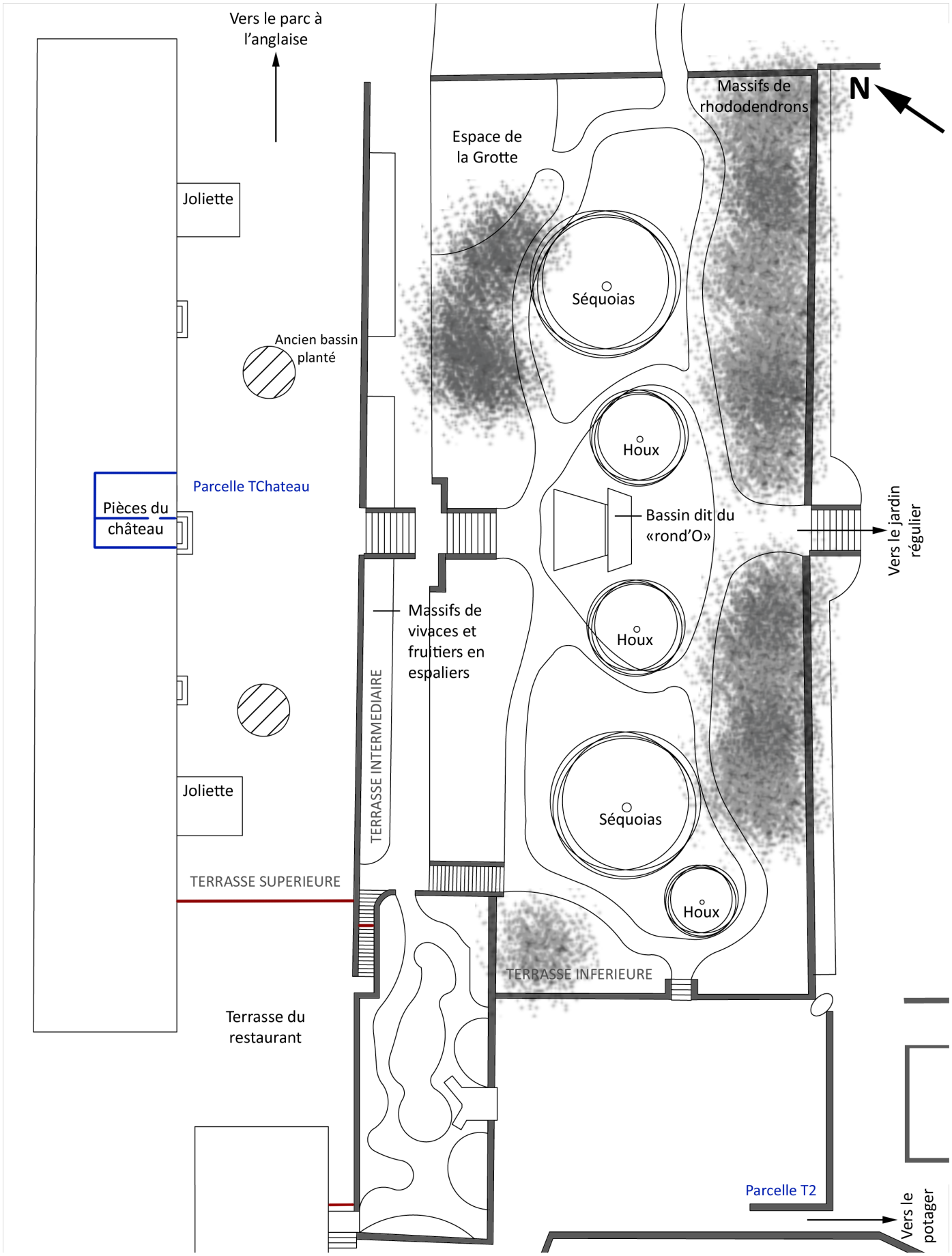
Vers le parc à l'anglaise
Joliette
Ancien bassin planté
Parcelle TChateau
Pièces du château
Joliette
TERRASSE SUPERIEURE
Terrasse du restaurant
TERRASSE INTERMEDIAIRE
Massifs de vivaces et fruitiers en espaliers
Espace de la Grotte
Massifs de rhododendrons
N
Séquoias
Houx
Bassin dit du «rond'O»
Houx
Séquoias
Houx
TERRASSE INFERIEURE
Vers le jardin régulier
Parcelle T2
Vers le potager

- FICHE - CONTACT

SERVICE JARDINS

Cécilia HAYER
jardins@parc-wesserling.fr
+33 (0)3.89.38.28.12

SERVICE COMMUNICATION

Ludivine ILTIS
communication@parc-wesserling.fr // +33 (0)3.89.38.28.13.

PARC DE WESSERLING ECOMUSEE TEXTILE

Rue du Parc
68470 Husseren-Wesserling
Tél. : +33 (0)3 89 38 28 08
info@parc-wesserling.fr
www.parc-wesserling.fr